Albert Legault¹

Réflexions sur la politique de défense du Canada et sur celle d'un éventuel Québec indépendant

Cette étude a été présentée le 22 janvier 1992. La transcription intégrale du témoignage de Albert Legault se trouve dans le *Journal des débats* de la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté, n° 20

^{1.} Professeur au département de science politique de l'Université Laval et directeur du programme d'études stratégiques au Centre québécois de relations internationales. L'auteur tient ici à remercier tous ceux et celles qui l'on assisté pour produire la documentation statistique relativement à cette étude, plus particulièrement Joyce Agnew et Nicholas Chapdelaine du MDN, André Ouellet du Groupe de planification de la politique au ministère des Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, ainsi que Kenneth Epps du projet Ploughshare.

Ce mémoire se divise en deux parties. La première, c'est-à-dire les sections une à quatre qui sont à caractère économique, vise à établir les faits, tandis que la seconde partie est plus analytique et plus orientée vers les grandes questions qui devraient baliser le débat en matière d'accession du Québec à la souveraineté sur les questions de défense.

PREMIÈRE PARTIE

1. Le budget de la défense canadienne

1.1 Comparaisons internationales

Borné par trois océans au nord, à l'est et à l'ouest, et au sud par la première puissance militaire mondiale, le Canada a toujours assumé une part relativement modeste des dépenses militaires au sein de ses alliances militaires. La protection que lui confèrent sa géographie et son histoire en fait un pays relativement peu menacé, sinon que par la possibilité qu'une guerre éclate entre les grandes puissances. Cette situation explique que le Canada se soit employé à stabiliser tout à la fois la dissuasion nucléaire et les fronts conventionnels européens à travers sa participation directe aux alliances de l'OTAN et du NORAD.

Comparativement aux autres pays de l'OTAN, le Canada vient au dernier rang des pays de l'Alliance, le Luxembourg excepté, en termes de sa contribution aux dépenses militaires de l'Alliance, si celles-ci sont calculées en pourcentage du produit intérieur brut des pays membres de l'OTAN². Ce pourcentage n'a guère varié au cours des ans, ce qui a valu au Canada, selon l'époque et l'état des relations canado-américaines, de violentes critiques de la part de Washington. En pourcentage de la population active, le personnel de la Défense fait aussi du Canada le dernier pays de l'Alliance après le Luxembourg. La situation se redresse toutefois si les dépenses militaires sont analysées en fonction de la quote-part par habitant. Le Canada vient ainsi au huitième rang, immédiatement après la Norvège, les Pays-Bas et le Danemark, si l'on exclut les grandes puissances européennes, tels la France, le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne³.

1.2 Budget de la défense canadienne et ventilation par programme

Comme l'illustre l'annexe 1, le budget de la défense a oscillé durant toute la décennie quatre-vingt entre 9,2 et 8,1 pour cent du budget fédéral canadien, le dernier pourcentage représentant le budget prévu pour l'année 1990-1991. Cette modeste proportion tranche avec celle de notre voisin américain dont les dépenses militaires atteignent le quart du budget fédéral, ou encore avec les cinquante pour cent du budget fédéral canadien consacrés à la défense durant

^{2.} Voir Annexe 1.

^{3.} Ibid.

la guerre de Corée. En réalité, même durant la guerre de Corée, les États-Unis trouvaient que le Canada n'en faisait pas assez. C'est à partir de ce moment-là qu'Ottawa décida qu'il ne ruinerait pas son économie pour faire plaisir aux autres⁴.

Plutôt antimilitaire et nettement antinucléaire, le gouvernement Trudeau n'a jamais accordé une très grande importance aux questions de défense, et en dépit des promesses du gouvernement conservateur aux débuts des années quatre-vingt, le budget de la défense du Canada a toujours été relativement modeste. Il en résulte que le Canada n'aurait jamais pu répondre à toutes ses obligations en temps de guerre et qu'il peut tout juste trouver, encore aujourd'hui, l'argent nécessaire au renouvellement de ses équipements militaires sur mer, sur terre et dans les airs.

En dépit de nombreuses contraintes budgétaires, le Canada en arrive à maintenir ses dépenses en capital à environ 24 pour cent de son budget des dépenses principales⁵, alors que le budget du personnel tourne autour de 40,4 pour cent⁶. La modernisation de l'équipement canadien, commencée aux débuts des années soixante-dix avec le patrouilleur maritime Aurora, suivie de l'achat du char Léopard et des CF-18, et qui se poursuit aujourd'hui avec la première tranche du programme des frégates canadiennes évalué à 7 milliards de dollars, explique ce pourcentage élevé consacré aux dépenses de capital. De toute façon, on calcule qu'un État doit consacrer environ 20 pour cent de son budget de défense à l'achat et à la modernisation de son matériel, compte tenu du fait que celui-ci n'a une durée de vie utile que pendant 20 ou 30 ans. À cet égard, le Canada se situe donc dans les normes, même si la moyenne des pays de l'OTAN oscille entre 25 et 30 pour cent.

Sur un plan international, les pays qui ont un budget militaire le moins élevé sont ceux dont les effectifs se limitent à l'armée de terre, suivis de ceux qui disposent d'une marine et d'une aviation. Sur les 12 milliards consacrés à la défense, environ 2,9 milliards vont aux forces aériennes, 2,4 milliards aux forces maritimes, et 1,8 milliard aux forces terrestres⁷. Le budget consacré au maintien des forces canadiennes en Europe est évalué à 1,3 milliard de dollars. Quant aux forces de soutien, il est impossible de savoir depuis l'unification des Forces armées

^{4.} Bercuson, David J., «Canada, NATO and Re-Armament, 1950-1954: Why Canada Made a Difference (But not for Very Long)», dans John English and Hillmer, Norman, (éd.), Making a Difference?, Canada's Foreign Policy in a Changing World Order, Toronto, Lester Publishing Limited, 1992, p.104-124.

^{5.} Voir Annexe 2.

^{6.} Cette situation contraste avec celles des années soixante-dix où le budget du personnel a oscillé entre 54 et 45 pour cent du budget de la Défense nationale. Voir Archambault, M., Bernard, J.T. et Truchon Michel, *Impact du désarmement sur l'économie canadienne*, Département d'économique, Université Laval, 1980, tableau 2.8.

^{7.} Ibid.

canadiennes en 1967 comment se répartissent ces forces entre les trois armes. Quoi qu'il en soit, celles-ci comptent pour environ 14 pour cent du budget de la défense⁸.

2. Les effets d'entraînement du budget de la défense

2.1 Emplois créés au niveau pancanadien

Selon le Livre blanc publié sur la défense en 1987, les dépenses militaires du Canada seraient génératrices de près de 300 000 emplois au Canada, dont 178 000 dans le seul secteur privé⁹. Les principaux secteurs privilégiés seraient le commerce de gros et de détail, le logement et services d'alimentation, ainsi que l'industrie du transport. Étant donné que la part du budget militaire a été relativement constante au cours des cinq dernières années, il est probable que ces chiffres sont toujours aussi valables en 1991 qu'il ne l'étaient pour l'année fiscale 1985-1986.

2.2 Emplois créés par secteur et par province

Les chiffres dont nous disposons pour mesurer l'effet d'entraînement des dépenses militaires sur le secteur civil remontent à l'année 1984-1985. Il est probable que la situation n'a guère changé depuis, étant donné la stabilité relative des sommes consacrées à la défense. Cependant, il est difficile de connaître la véritable situation en ce qui a trait à la répartition régionale des dépenses de l'armement, étant donné l'impact actuel du vaste programme de construction des frégates canadiennes.

L'annexe 4 fait état pour l'année 1984-1985 d'environ 19 545 emplois relatifs à l'industrie de la défense. Ce chiffre correspondait à l'époque à 0,7 pour cent de la main-d'œuvre québécoise¹⁰. Selon les chiffres fournis par le ministère de la Défense nationale (MDN) pour l'année fiscale 1990, le pourcentage du personnel de défense au Québec serait d'environ 0,5 pour cent de la main d'œuvre, tandis qu'il s'élèverait à 0,7 pour cent pour l'Ontario¹¹. Statistiquement, il n'est guère honorable d'agréger les chiffres pour l'année fiscale 1984-1985 et ceux fournis pour l'année 1990. Néanmoins, il est probable que l'erreur reste marginale, si l'on se contente d'affirmer que la Défense génère un peu plus de 1 pour cent de l'ensemble de la main-d'oeuvre québécoise, tous secteurs d'emplois compris, c'est-à-dire le personnel de défense et celui découlant de l'industrie militaire.

^{8.} Ibid.

^{9.} Voir Annexe 3.

^{10.} La population active du Québec étant évaluée à l'époque à 2,7 millions.

^{11.} Voir Annexe 10.

Par rapport à la population active et toujours pour l'année fiscale 1990, le personnel de la défense engagé dans les Maritimes représente 2,7 de la main-d'œuvre dans cette région, ce qui laisse supposer que la défense est utilisée tant comme outil fiscal que comme instrument de développement économique régional¹².

Des 19 545 emplois générés au Québec par l'industrie de la défense durant l'année fiscale 1984-1985, les trois principaux secteurs privilégiés furent l'industrie aéronautique et les chantiers maritimes, l'industrie chimique venant en troisième lieu, suivie de l'industrie des communications¹³.

Les emplois générés par l'industrie de défense ne sont donc pas significatifs, du moins si l'on considère l'ensemble industriel du Canada. Toutefois, pour l'industrie aéronautique et les chantiers maritimes, la production de défense représente un secteur d'activités important, et leur survie paraît même en dépendre¹⁴.

3. Le commerce de défense

3.1 Origine de la demande des biens de défense

Pour la période 1980-1985, à peu près la moitié de la demande pour la production des biens de défense origine des États-Unis, l'autre moitié étant divisée entre la production destinée à satisfaire les besoins canadiens dans une proportion d'environ 35 pour cent, les 15 pour cent restants étant destinés à l'exportation outre-mer¹⁵. Ces chiffres ont peu changé depuis et reflètent à peu près la situation actuelle, le commerce outre-mer oscillant entre 10 et 20 pour cent de la production canadienne, selon les années concernées.

3.2 Le commerce de défense canado-américain et d'outre-mer

Durant la période 1959-1990, le commerce de défense canado-américain, importations et exportations comprises, s'est élevée à 36,5 milliards de dollars¹⁶. De cette somme, 16,2 milliards consistent en exportations canadiennes vers les États-unis, et 20,3 milliards en

^{12.} Ibid.

^{13.} Voir Annexe 4. Cette annexe est tirée des travaux de l'économiste John Treddenick cités dans l'annexe 5.

^{14.} Voir John Treddenick, op. cit., p. 43.

^{15.} Voir Annexe 5. La très grande majorité des exportations outre-mer est dirigée vers les pays de l'OTAN.

^{16.} Voir Annexe 8.

importations des États-Unis. La balance canadienne du commerce de défense avec les États-Unis est donc largement déficitaire, soit 4 milliards de dollars.

Durant les cinq dernières années, c'est-à-dire la période 1986-1990, le Canada a exporté en moyenne par année pour 1 milliard de dollars de biens de défense, et importé pour 1,4 milliard par année, soit un déficit de 2 milliards de dollars sur une période de cinq ans. Près de 20 pour cent de ce déficit est dû au programme de construction des frégates canadiennes¹⁷.

En revanche, notre commerce outre-mer s'est élevé à 7,5 milliards de dollars pour la période 1962-1989. De ce total, 5,3 milliards étaient destinés aux exportations, et 2,2 milliards aux importations, soit un commerce excédentaire de 3,1 milliards de dollars. Le Canada a donc largement utilisé ses marchés extérieurs pour contrebalancer son commerce avec les États-Unis, et cela dans une proportion d'un peu plus de 75 pour cent¹⁸.

Relativement au commerce de défense outre-mer, et aux quatre années récentes, à savoir la période 1986-1989, le Canada a exporté en moyenne pour 332 millions de dollars de biens militaires, et ses importations se sont situées à environ 246 millions de dollars par année.

Le taux de croissance du commerce militaire durant les années quatre-vingt est largement dû au renouvellement des parcs militaires canadiens. Même si cette tendance est destinée à se perpétuer durant quelques années encore, deux difficultés subsistent en matière de commerce militaire. L'Europe 92 est en voie de formation et tout indique que celle-ci tendra à raffermir davantage ses politiques industrielles de développement en matière d'armement. Du côté américain, les tendances protectionnistes du Congrès américain sont aussi susceptibles d'être renforcées dans l'avenir, ne serait-ce que pour protéger leur marché intérieur ou encore un niveau d'emploi qui ira en déclinant dans le domaine de l'armement, étant donné la fin de la guerre froide et les déficits américains commerciaux et budgétaires. La marge de manœuvre canadienne est donc susceptible d'être amoindrie dans les années à venir.

3.3 Les contrats du MDN par province (1980-1990)

Les contrats principaux du MDN pour la décennie quatre-vingt, à l'exclusion de la sous-traitance, s'élèvent à 20,4 milliards de dollars. De ce montant, 3,8 milliards de dollars sont allés au Québec, soit 18,6 pour cent¹⁹. Ces chiffres ne traduisent pas toute la vérité, car plusieurs contrats reviennent en sous-traitance au Québec, notamment en ce qui a trait à la première tranche de production des frégates canadiennes.

^{17.} Ibid.

^{18.} Ibid.

^{19.} Voir Annexe 6.

Trois provinces se partagent quasiment 90 pour cent des contrats accordés par le ministère de la Défense nationale durant la période considérée. Ce sont l'Ontario (37 %), le Nouveau-Brunswick (33,7 %) et le Québec (18,6 %). Cette distribution est largement due au programme de construction des frégates canadiennes, les deux pics des contrats accordés au Nouveau-Brunswick correspondant aux années 1984 et 1988. Par ailleurs, l'évolution annuelle des contrats est assez dramatique pour le Québec, puisque pour l'ensemble de la période, sa part a oscillé entre 45,8 pour cent en 1981 et 7,6 pour cent en 1984. Quant au Manitoba et à la Colombie-Britannique, ces deux provinces se classent au quatrième et cinquième rang, mais avec de très faibles pourcentages pour la période considérée, à savoir 3,2 pour cent et 2,9 pour cent respectivement²⁰. En la matière, il ne fait aucun doute que nous sommes en présence d'un fédéralisme asymétrique.

D'autres statistiques sont également disponibles quant à la répartition régionale des contrats du MDN. Ces statistiques présentent l'avantage de couvrir la période contemporaine, c'est-à-dire les années fiscales 1985-1986 à 1991-1992, mais elles ont l'inconvénient d'être fondées sur la base des opérations de transaction et de facturation des sociétés. Elles traduisent donc une réalité tronquée. Elles ont pour effet de renforcer le rôle de l'Ontario et du Québec comme points d'origine des contrats, ce qui ne fait que confirmer l'importance géographique de la concentration des grandes sociétés productrices de biens de défense dans ces régions.

En dépit de ce qui vient d'être dit, les statistiques de l'annexe 6A témoignent de l'importance des contrats militaires pour ces deux provinces. Ainsi, l'ensemble des transactions à caractère militaire s'élèvent à 22,1 milliards de dollars pour les années fiscales 1985-1986 à 1991-1992, l'Ontario étant à l'origine de 54,3 pour cent de l'ensemble des transactions, et le Québec comptant pour 22,4 pour cent de l'ensemble de ces opérations financières. De plus, le volume des transactions apparaît plus élevé que celui que fait apparaître l'annexe 6 qui englobe pourtant une période de dix ans, mais qui ne couvre, il est vrai, que les contrats principaux du MDN.

3.4 Les contrats du Pentagone par province (1982-1990)

Nous disposons de chiffres à peu près comparables en ce qui a trait aux achats du Pentagone au Canada, si ce n'est que la période considérée s'étend de 1982 à 1990. Le total des achats américains s'élèvent ainsi à 6,4 milliards de dollars, ce qui signifie que les dépenses en capital du fédéral surpassent celles du Pentagone au Canada par un facteur d'environ 3, du moins en ce qui a trait aux contrats principaux. Nous ne disposons pas de chiffres sûrs pour ce qui est des contrats secondaires par province. L'annexe 8 semble cependant indiquer que ceux-ci sont aussi importants en chiffres absolus que les contrats principaux. Dans l'ensemble les statistiques font apparaître qu'en réalité il n'y a que trois provinces qui ont de véritables engagements avec le Pentagone, à savoir, dans l'ordre, l'Ontario (51,7 %), le Québec (23,1 %) et le Manitoba

^{20.} Voir Annexe 6.

(18,3 %), qui recueillent à elles seules 93,1 pour cent de l'ensemble des commandes²¹. Durant les 9 années considérées, les achats du Pentagone au Canada se situent à un peu plus de 700 millions de dollars par année.

4. Les effectifs et biens de la défense au Québec

4.1 Prévisions du MDN par circonscription électorale (1989-1990)

Les prévisions du MDN relativement aux dépenses par circonscription électorale pour l'année fiscale 1989-1990 font apparaître des dépenses de l'ordre de 1,5 milliard de dollars, dont 1,13 milliards en dépenses proprement dites, et 376 millions versés en salaires nets, soit à peu près 25 pour cent de l'ensemble des prévisions de dépenses du MDN au Québec²². Pour l'ensemble des 75 circonscriptions électorales, 21 bénéficient d'investissements moindres que de un million de dollars, 39 jouissent d'un investissement compris entre un et 10 millions de dollars, 10 circonscriptions se voient octroyées entre 20 et 65 millions de dollars et, enfin, 5 sont assujetties à des dépenses d'investissement oscillant entre 125 millions et 310 millions de dollars²³. C'est donc dire que pour ces dernières circonscriptions, la vie économique ne serait pas ce qu'elle est sans la présence de bases ou d'installations militaires sur leur territoire.

4.2 Le personnel de la défense au Québec

Le Québec abrite 11 478 membres des Forces régulières sur son territoire, 5 871 civils et 6 913 membres de la Réserve, soit au total près de 24 000 membres payés en partie ou en totalité par le MDN²⁴. Par rapport au reste du Canada, le Québec compte pour 14,4 pour cent des Forces régulières, pour 16,5 pour cent des civils, et pour 15,1 pour cent du personnel du MDN²⁵. Ces données, nous l'avons vu, représentent 0,5 pour cent de la main d'œuvre québécoise. À cela, il faut ajouter la part que représente le Québec dans les Forces de réserve et celle des cadets. Ces pourcentage se situent à 25,5 pour cent et à 33,4 pour cent respectivement²⁶. Il faut y voir

^{21.} Voir Annexe 7.

^{22.} Voir Annexe 9.

^{23.} Voir Annexe 9. Les 5 circonscriptions qui touchent plus de 100 millions de dollars sont dans l'ordre Longueuil, Charlesbourg, Joliette, Hull-Aylmer, et Lachine-Lac Saint-Louis.

^{24.} Voir Annexe 9.

^{25.} Voir Annexe 10.

^{26.} Ibid.

là un instrument de formation du fédéral, mais aussi peut-être un instrument de lutte contre le chômage et le non-emploi²⁷.

4.3 Terrains et bâtiments

Le MDN ne possède ou n'occupe au Québec qu'environ 51 000 hectares, ce qui constitue un très faible pourcentage par rapport aux autres terrains utilisés par le MDN dans le reste du Canada. Ce pourcentage est de 1,4 pour cent, comparativement à 42 pour cent en Alberta et à 36,5 pour cent en Saskatchewan²⁸.

Au Canada, la valeur de remplacement du patrimoine mobilier du MDN s'élèverait à environ 14 milliards de dollars. En ce qui a trait au Québec, celui-ci s'élèverait à 1,8 milliard de dollars, ce qui représente 13 pour cent de l'ensemble de la valeur des installations militaires du MDN au Canada²⁹. Les trois installations les plus importantes sont évidemment Valcartier, Bagotville et le Commandement de la Force mobile à Montréal. Le coût du Collège militaire Royal de Saint-Jean n'est probablement pas inclus dans cette ventilation.

4.4 Tableau récapitulatif

À titre de conclusion à cette première partie, nous produisons ci-dessous un tableau récapitulatif de la situation. Ce qui frappe à la lecture de ce tableau, c'est que contrairement à ce qu'affirment certains, ni le Canada ni le Québec ne peuvent être taxés de militarisme. Ces deux sociétés s'intégrent et font partie de l'Occident, et si elles sont prêtes à en tirer tous les bénéfices et les avantages qui en découlent, elles sont aussi décidées, dans la mesure de leur modeste contribution, à en défendre les valeurs fondamentales. Le personnel de la défense et l'industrie de la défense au Québec dépassent à peine le un pour cent de la main d'œuvre québécoise. Par ailleurs, l'ensemble du commerce militaire du Canada à l'étranger constitue aussi à peine plus de un pour cent du total de nos exportations. C'est bien peu pour certains et beaucoup pour d'autres, mais cette quote-part équivaut au prix à payer pour continuer à faire partie de la société occidentale.

^{27.} Selon le dernier rapport annuel du MDN, Défense 1991, les effectifs du MDN se répartissent ainsi: Force régulière: 86 614; Première réserve 30 326; Réserve supplémentaire et Cadre des instructeurs de cadets 41 864; et effectifs civils 38 360, pour un total de 197 164 personnes.

^{28.} Ibid.

^{29.} Voir Annexe 10.

Le Québec militaire en chiffres

Forces régulières	Civils	Réserve	Dépenses du MDN au Québec 1989-1990	Nombre d'hectares du MDN	Valeur de remplacement des bâtiments
11 478	5 871	6 913	1,5 milliard	51 000	1,8 milliard
Emplois relation par rapport à en pourcentage	la main-d'o		Commerce de défe période 1986-1990		mériacin
Personnel de défense	Emplois da	ns	Exportations par année Canada		Importations par année Canada
1990	1984-1985		1 milliard		1,4 milliard
0,5%	0,7% 19,545 em	plois	Commerce avec l'	outre-mer	
			Exportations par année		Importations par année
			332 millions		246 millions
Contrats du MDN (période 1980-1990) en milliards de dollars		Contrats du Pentagone (1982-1990) en milliards de dollars			
Canada	Québec	Part du Québec en %	Canada	Québec	Part du Québec en %
20,4	3,8	18,6	6,4	1,5	23,2

Contrats du MDN (années fiscales 1985-1986 à 1991-1992) selon le point d'origine géographique, en milliards de dollars

Canada	Québec	Part du	
		Québec	
		en %	
22,15	4,95	22,4	

DEUXIÈME PARTIE

5. Les déterminants de la défense

5.1 Les déterminants externes

Dans la foulée des coupures du budget fédéral en février 1990, le gouvernement canadien a annoncé sa décision de réduire dans une proportion de 1 400 hommes notre contribution aux forces de l'OTAN en Europe. Vu l'évolution de la situation en Europe de l'Est, il est probable que tôt ou tard nos troupes seront entièrement retirées d'Europe. Le Canada et plus particulièrement l'armée de terre se verront ainsi privés des possibilités d'un entraînement militaire intensif avec des pays alliés, ce qui risque à long terme d'avoir un impact considérable sur le type d'équipement dont l'armée de terre sera dotée dans l'avenir. Pour l'instant, l'armée canadienne insiste sur le concept de Force totale composée de réguliers et de soldats à temps partiel, ainsi que sur la formation de forces polyvalentes.

Dans les mélanges publiés en l'honneur du regretté professeur Roddick Byers par le *Canadian Defence Quarterly* dans le numéro d'août 1991, le sous-ministre adjoint politique au MDN, Kenneth J. Calder, écrivait³⁰:

La fin de la guerre froide pourrait signifier le retour de la dynamique des conflits régionaux. La menace des interventions par des superpuissances ira en diminuant. Cependant, il faut conserver à l'esprit qu'avec la prolifération de technologies sophistiquées d'armements dans les pays en voie de développement, les conflits régionaux pourraient devenir beaucoup plus meurtriers. Ceci pourrait avoir de nombreuses implications quant au maintien de la paix, au comment et où nous irons.

La crise du Golfe arabo-persique et les autres conflits régionaux qui se dessinent à l'horizon auront sans doute un effet important sur le nombre de demandes qui pourraient être adressées au Canada en ce sens dans l'avenir. Depuis 1945, le Canada a participé à toutes les opérations du maintien de la paix établies dans le cadre de l'ONU principalement³¹. Ces missions sont particulièrement populaires, car elles sont appuyées par une large majorité des citoyens canadiens, et cela dans une proportion atteignant plus de 60 pour cent³².

^{30.} Calder, K., «Canadian Defence Policy in the 1990s: International and Domestic Determinants», Canadian Defence Quarterly, vol. 21, n° 2, 1991, p. 10-11. Ci-après cité CDQ.

^{31.} Au total, presque une trentaine d'opérations

Voir Fortmann Michel et Cloutier Édouard, «The Domestic Context of Canadian Defence Policy: The Contours of an Emerging Debate», CDQ, op. cit., p. 17.

S'il est difficile d'entrevoir pour l'avenir un endroit spécifique où le Canada pourrait stationner ses troupes terrestres en territoire allié, ces difficultés ne se posent guère pour les autres armes, à savoir l'armée de l'air et la marine. En effet, l'armée de l'air continuera d'assurer son rôle d'interdiction de l'espace et de protection de la souveraineté canadienne, dans le cadre de sa collaboration avec les États-Unis. La même chose peut être dite de la marine dont l'équipement est destiné avant tout à s'intégrer à l'intérieur des forces américaines, elles-mêmes destinées à assurer la maîtrise des opérations maritimes sur mer et sous mer. Les frégates canadiennes disposent à cet égard d'un important équipement de lutte anti-sous-marine.

Toutes ces opérations continueront de constituer une priorité vitale pour les États-Unis d'Amérique, indépendamment de la présence d'une menace externe ou de l'évolution de la situation internationale. Il y a quelques années encore, le Canada et les États-Unis songeaient à stationner des CF-18 au Labrador ou encore à Terre-Neuve pour assurer la couverture aérienne nécessaire à l'acheminement de convois maritimes vers les zones de conflit. La diminution de la menace soviétique rend aujourd'hui ce scénario de moindre utilité. C'est peut-être avec l'Europe les seuls domaines où il sera permis de relâcher un peu la sévérité de la garde atlantique dans l'avenir.

En revanche, la menace des conflits régionaux, et la prolifération des armes nucléaires et des technologies balistiques représentent de nouvelles menaces et pour l'Occident et pour l'Amérique. Outre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, il y a aujourd'hui quatre autres puissances nucléaires de facto --Israël, l'Afrique du Sud, l'Inde et le Pakistan--, ainsi que plusieurs autres candidats susceptibles de menacer sous peu la paix et la sécurité internationales. L'Irak faisait partie de ce groupe, mais d'autres candidats ne sont pas à exclure. De plus, la nécessité de maintenir un commandement des forces stratégiques unifié en URSS continuera de peser lourd dans les incertitudes que font peser sur l'avenir de l'humanité les armes nucléaires développées au nom de la stabilité de la dissuasion nucléaire, alors même que des experts de plus en plus nombreux s'interrogent aujourd'hui sur les vertus curatives ou dissuasives des armes nucléaires qui entretiennent tout à la fois leur angoisse et leur sécurité.

Dans le cadre de leurs discussions bilatérales, les États-Unis et l'URSS se seraient déjà entendus sur la nécessité d'établir dans un proche avenir un système de défense antimissile. Comme nous le verrons dans la section 6 qui traite de l'importance stratégique du Canada, ces dispositions pourraient avoir des effets qui poseront des choix difficiles pour le Canada.

À moins que le Canada ne choisisse un jour de devenir neutre, ce qui le forcerait sans doute à augmenter son budget de la défense, le principal déterminant externe de la politique de défense du Canada restera toujours le même: comment faire en sorte que le Canada ne devienne pas un risque d'insécurité pour les États-Unis?

5.2 Les déterminants internes

De tous les déterminants internes susceptibles d'influer sur le cours de la politique de défense d'un pays, --et le gouvernement conservateur l'a appris à ses dépens--, l'argent ou les ressources économiques sont sans doute le paramètre le plus important.

Un second déterminant tout aussi important est le genre de société qu'un pays choisit de cultiver. La canadienne et la québécoise sont plus égalitaires, voire égalitaristes, plus tiers-mondistes, plus environnementalistes, et plus orientées vers le bien-être social et la qualité de la vie que l'américaine³³. Et, à certains égards, la société québécoise, plus que la canadienne, est encore un peu plus de tout cela. En contrepartie, la société américaine est plus élitiste, plus conservatrice, et plus tournée vers elle-même que la canadienne.

En matière d'élite, c'est l'indifférence générale à l'égard des questions de défense, et certains vont même jusqu'à parler de trahison des élites³⁴. Il est vrai que les gouvernements libéraux successifs ont été plutôt antimilitaires que partisans de la chose militaire, et que le ministère de la Défense, hormis les rares exceptions des honorables Hellyer sous Pearson et Beatty sous Mulroney, a souvent été considéré comme une sinécure pour les hommes politiques qui y furent nommés.

La chose militaire au Canada est considérée comme faisant partie d'une politique de la droite; les Canadiens, comme l'écrivait déjà le regretté John Holmes n'aiment tout simplement pas la «bombe» ,[sous-entendu nucléaire]; et il s'est trouvé peu de gens pour applaudir en 1987 la parution d'un Livre blanc sur la défense, en dépit du fait qu'il n'y en avait eu aucun depuis 1971. Les Livres blancs ont été écrits au Canada, lorsqu'il s'agissait de défaire la chose militaire, comme sous le gouvernement Trudeau en 1971, ou lorsqu'il s'agissait de satisfaire les prétentions du jeune et bouillant ministre de la Défense de l'époque, Paul Hellyer, pour ne pas le citer. Le Livre blanc de 1964 allait marquer ce que l'anglais appelle si bien la «civilianization» de l'ordre militaire, ou à tout le moins leur laïcisation. Les militaires ont appris à se taire depuis, ce qui fait qu'il n'existe aucun véritable débat au Canada sur la défense, sinon qu'entre quelques universitaires, quelques mouvements en faveur de la paix ou d'un désarmement général et complet, comme le prêchait et le réclamait Khrouchtchev en 1961, et quelques membres du gouvernement qui ont le malheur ou le bonheur d'avoir à parler de ce sujet en public.

Les États-Unis, de leur côté, ont peu de complexes et n'éprouvent guère de difficultés à dire ce qu'ils veulent. Et souvent même, ils font tout simplement, sans trop se donner la peine de consulter. Ils sont la première puissance militaire du monde, ils contrôlent les airs, la mer et la navigation sous-marine, et imposent, quand ils le peuvent, leur volonté aux quatre coins du monde. Ils ont des responsabilités mondiales et se comportent manifestement en grande

^{33.} Pour l'année fiscale 1990-1991, la défense représente 8,1 pour cent du budget fédéral et les affaires sociales 39,1 pour cent.

^{34.} Coulon, Jocelyn, En première ligne, Montréal, Le Jour, éditeur, 1991, p. 119 et sq.

puissance, lorsque sonne l'heure des canons. Ils se trompent à l'occasion, comme au Vietnam, et ont les ailes dans le vent lorsque l'histoire travaille en faveur de l'Amérique du «law and order», comme en Irak par exemple.

Au Canada, les seuls gouvernements qui ont tenté d'aller à contre-courant de l'histoire canadienne sont le gouvernement Diefenbaker qui en 1957 dut abandonner, à bout de souffle, son projet d'intercepteur Avrow-Arrow (le CF-105), dont les Américains ne voulaient plus et qui risquaient de coûter les yeux de la tête au gouvernement, et le gouvernement Mulroney qui fit écrire son Livre blanc de 1987 sinon par des hommes d'affaires, du moins par des entichés de concepts particulièrement dépassés, tels les concepts de mobilisation et de l'«industrial preparedness», ce qui revenait à dire qu'il fallait consacrer des crédits à l'accumulation de stocks inutiles.

Les clivages politiques et culturels constituent donc une trame importante des déterminants interne d'une politique de défense. Il est un troisième déterminant où les clivages risquent à nouveau d'être particulièrement importants. Il s'agit de l'intégration des forces armées à l'intérieur de la société. En ce domaine, beaucoup a été fait, notamment en matière d'opérations de secours et de sauvetage, d'intégration du personnel féminin à l'intérieur des effectifs militaires, de la lutte contre la pollution et de la défense de l'environnement, sans parler de la lutte contre les stupéfiants. En ce domaine, il semble qu'en dépit du retard intellectuel accusé par les officiers militaires de haut rang à Ottawa, comparativement en tout cas aux autres pays qui disposent d'un nombre de haut gradés singulièrement bien éduqués --il est vrai que la plus grande vertu de la guerre froide a été d'éduquer les généraux en matière d'accommodation politique--, le Canada se tire mieux d'affaire que bien d'autres pays, ce qui est tout à l'honneur des forces armées canadiennes et du type de société à l'intérieur de laquelle nous vivons.

5.3 L'aide au pouvoir civil

En dépit de la crise d'octobre 1970 qui n'est plus qu'un douloureux souvenir pour ceux qui en furent injustement les victimes, les Canadiens ont une très haute image du caractère professionnel de leurs militaires, la crise d'Oka, de Kahnawake et d'Akwesasne n'étant qu'un exemple parmi tant d'autres cas, où dans l'histoire de la Fédération canadienne les militaires durent intervenir pour prêter main forte aux forces de l'ordre.

La Partie XI de la Loi de l'Aide au pouvoir civil précise que le procureur général d'une province peut requérir l'aide des forces armées en cas d'émeutes ou de troubles réels ou jugés imminents par un procureur général et nécessitant une telle intervention du fait de l'impuissance même des autorités civiles à les prévenir, réprimer ou maîtriser». La Loi des mesures d'urgence de 1988 qui remplace par ailleurs l'ancienne Loi sur les mesures de guerre précise qu'une

situation de crise nationale résulte d'un concours de circonstances critiques à caractère d'urgence et de nature temporaire, qui, selon le cas:³⁵

- a) met gravement en danger la vie, la santé ou la sécurité des Canadiens et échappe à la capacité ou aux pouvoirs d'intervention des provinces; ou
- b) menace gravement la capacité du gouvernement du Canada de garantir la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale du pays, et auquel il n'est pas possible de faire face adéquatement sous le régime des lois du Canada.

Les dispositions de ces deux Lois semblent donc conserver un judicieux équilibre entre les pouvoirs fédéral et provinciaux. Dans le cas où une province serait dépassée par les événements, le procureur général peut réclamer le secours des forces armées canadiennes. Dans ce contexte, le fédéral se soit de répondre aux désirs des provinces, si les autorités civiles s'estiment débordées par la crise. Il s'agit là d'une obligation juridique.

En revanche, le fédéral conserve en vertu de la Loi sur les mesures d'urgence de 1988 la capacité d'intervenir, s'il estime que la souveraineté ou l'intégrité territoriale du Canada sont menacés. Ces circonstances doivent revêtir un caractère exceptionnel, destiné à répondre à des situations d'«'urgence et de nature temporaire», du moins si l'on s'en tient à l'esprit de la Loi. Il est donc douteux que le fédéral puisse intervenir contre la volonté du Québec, si celui-ci décide démocratiquement de s'engager par la négociation dans la voie d'une indépendance politique. Des déclarations émanant du gouvernement fédéral ont d'ailleurs été faites dans ce sens au courant de l'année 1991.

6. La politique de défense du Canada et d'un éventuel Québec indépendant

La politique de défense du Canada a toujours visé à maintenir quatre objectifs fondamentaux: participer à la sécurité collective à travers nos alliances; protéger la souveraineté du Canada; respecter nos obligations dans le cadre de nos engagements multilatéraux au sein de l'ONU par exemple; et maintenir de bonnes relations avec les États-Unis.

Les opérations du maintien de la paix de l'ONU, nous l'avons vu, reste toujours une mission populaire au sein de la population canadienne. L'OTAN le devient moins, dans la mesure où l'Europe est en voie de transition et qu'elle est destinée à assumer une identité propre en matière de défense. Nous nous attarderons donc dans les lignes qui suivent à dégager l'importance stratégique du Canada et du Québec.

^{35.} Cité dans Guide sur les politiques canadiennes relatives à la limitation des armements, au désarmement, à la défense et à la solution des conflits, Ottawa, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, 1991, p. 342.

6.1 L'importance stratégique du Canada et du Québec

On peut lire dans un rapport de 1983 du Sénat sur la défense maritime du Canada la déclaration suivante³⁶:

Le littoral du Canada est le plus étendu du monde avec ses 71 000 km, excluant la plupart des îles. Sa zone économique couvre environ 1 400 000 km² dans l'Atlantique et 380 00 km² dans le Pacifique, à quoi les eaux de l'archipel du Nord ajoutent 6 300 00 km². L'engagement du Canada envers l'OTAN comporte la surveillance de 2 760 000 km² au total du nord-ouest de l'Atlantique. En outre, aux termes des accords de défense conjointe avec les États-Unis, il est chargé au premier chef, de la surveillance des 1 660 000 km² du Pacifique Nord.

Cette citation illustre abondamment la situation particulièrement délicate du Canada vis-à-vis des Etats-Unis. En réalité, les États-Unis constituent une véritable île, entourée de quatre océans --le Pacifique, l'Atlantique, la mer des Caraïbes et l'Arctique, si on arrivait à faire abstraction du territoire canadien.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'annexe 11 pour constater que le Canada constitue les principales voies d'accès maritimes au vaste territoire américain. Non seulement l'OTAN doit-il contrôler les espaces maritimes de l'Atlantique et de l'Atlantique Nord, mais encore les États-Unis doivent-ils aussi assurer, de conserve avec leurs alliés, le Japon principalement, le contrôle du Pacifique, et celui de l'Arctique en collaboration avec les Britanniques.

Il se pourrait que l'évolution des relations entre les États-Unis et la Russie de demain aboutisse à la négociation d'accords faisant de l'Arctique ou de certaines régions océaniques des zones exemptes de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins balistiques³⁷. Pour l'instant nous sommes loin de cette situation idéale, d'autant que les États-Unis se refusent toujours pour l'instant à discuter de limitation des armements navals. À supposer toutefois que des négociations finissent par aboutir sur ce sujet, il faudra néanmoins que ces zones soient policées et surveillées en permanence, de la même façon qu'elles le sont aujourd'hui, mais avec sans doute un degré d'urgence moindre.

Les voies d'accès des sous-marins nucléaires à travers l'Arctique et l'archipel des îles canadiennes sont notées sous forme de flèches dans l'annexe 11. La question n'est pas tant de savoir ici si ce scénario est réaliste ou non, car il le restera toujours pour la sécurité des États-Unis, mais bien celle de se demander si le Québec est en mesure d'assurer une certaine forme de contrôle sur les voies sous-marines attenantes à ses côtes, dans la région nord de la Baie d'Hudson, plus particulièrement l'entrée et la sortie du détroit d'Hudson, la région du canal

^{36.} Cité dans Coulon, op. cit., p. 59.

^{37.} Voir à cet égard la remarquable contribution de George Lindsey, «Strategic Stability in the Artic». Londres, I.I.S.S., Adelphi Papers, n° 241, 1989.

de Foxe, ainsi que le contrôle de la région maritime comprise entre les îles Southampton, Coats et Mansel.

Si par hasard un sous-marin s'aventurait dans ces régions, c'est parce que le Canada ou l'OTAN auraient déjà failli à leurs tâches d'interdiction de sous-marins dans des eaux qui sont sous leur contrôle. Bien que les opérations d'interdiction supposent que l'on décèle un sous-marin, que l'on le localise, que l'on l'identifie et, le cas échéant, qu'on le détruise, nous ne connaissons aucun exemple de destruction d'un sous-marin dans les eaux territoriale d'un État tiers en temps de paix. La plupart des États se contentent des moyens de détection, de localisation et d'identification, et ne sont guère disposés à forcer la note en temps de paix, en cas de violation de leurs eaux sous-marines.

Le Québec, s'il le souhaitait, pourrait probablement se doter de systèmes de détection par bouées acoustiques sous-marines et de moyens de localisation plus précis, tels que l'hélicoptère-sonar ou encore les moyens aériens de détection par anomalie magnétique³⁸. Quelques patrouilleurs maritimes pourraient sans doute suffire à cette tâche. Notons, de plus, que la Baie d'Hudson et une région particulièrement hostile pour les sous-marins, parce que peu profonde et souvent enfermée dans les glaces durant une bonne partie de l'année.

Le même raisonnement s'applique à la région du Golfe du Saint-Laurent dont les entrées et sorties seraient contrôlées par le Canada ou la zone OTAN. La mission maritime du Québec consisterait donc à défendre ses intérêts commerciaux et l'application de sa législation dans cette zone, ce qui impliquerait sans doute le maintien de cinq à six navires de surface, un ou deux navires restant en port pour des opérations d'entretien et de réparation pour chaque navire naviguant en mer.

En matière de défense aérienne, le Canada est un pays à «géométrie variable», dans la mesure où la menace aérienne a évolué dans le temps. Durant les années cinquante, alors que le bombardier était le fer de lance de la dissuasion nucléaire, l'importance géographique du Canada s'en trouva d'autant privilégiée. Les travaux de construction du premier réseau de détection aérienne nord-américain commencèrent en 1951. Il s'agit de la ligne *Pinetree*. Cette ligne s'étendait le long du 50° degré de latitude Nord. Durant la même année, on acheva aussi d'ériger la ligne d'alerte avancée *DEW* (DEW-Distant Early Warning) s'étendant de l'Alaska à l'île de Baffin, à peu près à la latitude Nord 70°. Durant la même année, on commença les travaux de construction de la MCL (Mid-Canada Line) s'étendant de la Saskatchewan au Labrador, à peu près à 54° de latitude Nord. La ligne Mid-Canada fut démantelée en 1965.

Les plans d'intégration de la défense du continent nord-américain furent complétés en 1957, année qui marqua le début des opérations intégrées au sein du NORAD (North American Air Defence Command). Les accords furent approuvés par le Cabinet canadien, le 1er août

^{38.} Voir le chapitre 5 de mon ouvrage écrit en collaboration avec le Dr George Lindsey, Le feu nucléaire, Paris, Seuil, 1972, ou la version anglaise, The Dynamics of the Nuclear Balance, publiée en 1974 (deuxième édition) par Cornell University Press, Ithaca.

1957, dans un climat de contestation politique, et ensuite reçus par le Parlement, sous une forme simplifiée d'échanges de notes, le 12 mai 1958³⁹.

Peu de temps après, la menace du bombardier fut remplacée par celle du missile intercontinental (ICBM-Intercontinental ballistic Missile). Le début des années soixante marque donc une substantielle diminution de l'importance stratégique du NORAD, dans la mesure où le missile intercontinental rend la menace nucléaire soudaine, immédiate, totale, et sans parade.

Il reste toutefois que le NORAD a subi deux modifications importantes. La première remonte à mars 1981, lorsque les deux parties acceptèrent de changer la dénomination NORAD en North American Aerospace Command, ce qui ne faisait que confirmer l'importance spatiale du Canada, pour le cas où ce pays souhaiterait participer aux opérations de détection aérienne à partir de plates-formes spatiales⁴⁰, ou encore participer aux moyens de détection spatiaux en ce qui a trait à l'IDA⁴¹. La seconde modification est intervenue en avril 1991, alors que les deux Gouvernements ont décidé d'étendre la mission du NORAD au contrôle de la lutte contre le trafic des stupéfiants⁴².

Entre ces deux modifications sont intervenus en mars 1985 d'importants accords bilatéraux, notamment en ce qui a trait au programme de modernisation de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord. Cette modernisation résulte de la réémergence de la menace aérienne due au missile de croisière. Lors de la visite du président Reagan à Québec, en mars 1985, les deux

^{39.} Canada Treaty Series 1958, nº 9. Le livre canadien qui fait autorité sur l'historique de la négociation de ces accords est celui de Basil H. Robinson, Diefenbaker's World: A Populist in Foreign Affairs, Toronto, University of Toronto Press, 1989.

^{40.} Les plates-formes spatiales considérées sont notamment les radars aéroportés et la détection par méthode infra-rouge.

^{41.} Il s'agit de l'initiative de la défense aérienne (IDA) à laquelle le Canada a annoncé qu'il participerait, lors de la publication de son Livre blanc sur la défense de 1987. L'IDA se veut beaucoup plus modeste que l'IDS (Initiative de défense stratégique annoncée le 23 mars 1983 par l'ex-président Reagan, mieux connu sous le nom de guerre des étoiles), mais inclut l'élaboration de techniques de détection susceptibles de déceler des missiles de croisière, y compris ceux dits «furtifs». Comme la section de capture des faisceaux radar d'un missile de croisière est plus faible que celle d'un missile intercontinental, on peut sans doute affirmer que l'IDA est complémentaire de tout dispositif de détection ABM. L'extension de cette mission n'affecte pas les accords tels qu'il furent reconduits en 1986, mais l'échange de notes officielles du 30 avril 1991 mentionne l'extension du NORAD au contrôle des stupéfiants.

^{42.} Voir «Le Canada et les États-Unis renouvellement l'Accord NORAD», Gouvernement du Canada, Communiqué, 19 avril 1991.

chefs d'État décidèrent de moderniser tout le système de la défense continentale nord-américaine⁴³. L'entente portait essentiellement sur quatre points: le remplacement de la ligne DEW par un système d'alerte du Nord -- le système SAN (en anglais le North Warning System); une meilleure intégration des avions AWACS (Air Warning and Control Systems) à l'intérieur du NORAD pour répondre aux situations d'alerte; la modernisation des postes d'opérations avancés (FOLS-Forward Operating Location Sites) pour que les intercepteurs et appareils AWACS puissent s'y poser; et l'amélioration des système C³ (Commandement, contrôle et communications). L'annexe 12 fait état des principaux dispositifs de défense aérienne en vertu des accords de 1985.

Le système SAN⁴⁴ devrait être terminé en 1993. Son coût total est évalué à 1,3 milliards de dollars et la part canadienne est évaluée à 40 pour cent, proportion qui sera également celle de sa participation aux coûts de fonctionnement et d'entretien du système. Quant aux radars à courte portée du système SAN, ceux-ci devraient être complétés en 1994. En 1987, le Canada a annoncé que les forces du NORAD pourraient utiliser les cinq bases avancées suivantes: Rankin Inlet, Inuvik, Yellowknife et Iqaluit dans les Territoires du Nord-Ouest, et Kuujjuaq au Québec⁴⁵. Celles-ci sont destinées à accueillir soit des intercepteurs canadiens ou américains ou soit encore des avions AWACS.

L'importance stratégique du Québec tient essentiellement au fait qu'il dispose d'une base à Bagotville, accueillant pour l'instant deux escadrons de CF-18, soit 24 appareils, avec deux autres en réserve. Bagotville sera aussi sous peu en mesure d'accueillir les avions AWACS pilotés par des officiers des armées de l'air canadienne et américaine. Le Canada et le Québec tirent d'importants avantages économiques de la construction et de l'entretien de ses intercepteurs sur son territoire.

L'importance stratégique du Canada pourrait aussi redevenir d'actualité dans l'hypothèse où les États-Unis décideraient d'utiliser certaines montagnes dans l'Arctique canadien pour installer un système de défense avancé contre les missiles balistiques. Cette hypothèse paraît pour l'instant peu probable face à la diminution de la menace soviétique, et face au peu d'empressement du Congrès pour soutenir le déploiement dans l'espace du système Brilliant Pebbles ou des «cailloux intelligents». Il reste toutefois que les États-Unis et l'URSS se sont déjà entendus pour constituer

^{43.} Les coûts de la modernisation prévue s'élèvent à 7 milliards de dollars répartis sur 5 ans.

^{44.} Ce système comprend 15 radars quasi-automatiques à longue portée, dont 11 dans le nord du Canada. Étant donné que ce système retient un certain nombre des stations de la ligne DEW, il ne pourra assurer la surveillance des territoires les plus septentrionaux.

^{45.} Voir Guide sur les politiques canadiennes relatives à la limitation des armements, au désarmement, à la défense et à la solution des conflits, Ottawa, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationale, 1991, p. 137.

dans l'avenir une forme limitée de défense antimissile. Notons aussi qu'un déploiement même limité de systèmes antimissiles autour de la base de Montana, au North Dakota, pourrait avoir des effets sur le Canada, ne serait-ce qu'au niveau des débris qui pourraient retomber sur son territoire.

L'évolution de la situation en Europe de l'Est n'affecte en rien les intérêts américains à l'intérieur du NORAD. La crise du Golfe a démontré l'importance de la maîtrise absolue des mers et de l'air pour les États-Unis. Ils entendent d'autant moins renoncer à ces nécessités que depuis la publication en 1988 du rapport américain sur la Discriminate Deterrence⁴⁶, on songe essentiellement à la possibilité de livrer des guerre limitées qui se situent bien en deçà du seuil nucléaire. Le but est de se doter de moyens offensifs et défensifs qui soient suffisamment «discriminatoires» au niveau des effets, c'est-à-dire suffisants pour signaler la ferme intention de poursuivre l'escalade sans pour autant causer trop de dommages collatéraux, et assurer ainsi le maintien d'une stratégie de limitation des dommages⁴⁷.

Il est clair à cet égard que les États-Unis continueront de faire du maintien de la maîtrise du ciel et des mers, particulièrement dans l'Atlantique, une priorité absolue de leur politique de défense.

6.2 Difficultés et options

Lors de la révision de la politique étrangère du Canada en 1969, plusieurs options furent analysées pour le Canada, allant de la neutralité au retrait de nos forces d'Europe, en passant par une association plus étroite avec les États-Unis. Au Conseil privé, on se rendit compte très rapidement que les États neutres dépensaient en moyenne davantage qu'un pays intermédiaire de l'OTAN, mais qu'il fallait surtout ajuster notre politique de défense en fonction de la protection de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Canada. Le voyage du Manhattan dans le passage du Nord-Ouest avait attiré l'attention du Canada sur la nécessité d'affirmer sa présence dans l'Arctique. Le premier ministre Trudeau était par ailleurs violemment antinucléaire --et il ne s'était pas gêné pour le dire publiquement dans Cité Libre lors de la décision du premier ministre Pearson d'accepter des engagements nucléaires dans le cadre de nos alliances de l'OTAN et du NORAD. Lorsqu'il apprit en 1968 que les CF-104 canadiens avaient été remodelés pour ne pouvoir transporter que des armes nucléaires et qu'il constata que leur seule capacité de survie consistait en une frappe en premier, le premier ministre décida que le Canada se retirerait de tout rôle nucléaire en Europe, et que nos forces seraient réduites de moitié au sein de l'OTAN⁴⁸.

^{46.} Voir Fred Iklé and Albert Wohlstetter, *Discriminate Deterrence*, Report of the Commission on Integrated Long-Term Strategy, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1988.

^{47.} Cf. à ce sujet Richard I. Brody, Adelphi Papers 225, Londres, I.I.S.S., automne 1987.

^{48.} La même décision fut prise au sein du NORAD, lorsque la technologie rendit possible la très forte probabilité d'intercepter tout avion hostile par de simples méthodes conventionnelles. Le dernier missile nucléaire air-air Génie fut retiré en

On parle depuis de souveraineté canadienne, de nos engagements au sein de nos alliances et de l'ONU, ainsi que de nos relations avec les États-Unis. Les choix et les difficultés pour le Canada sont relativement simples:

Option A: Ne rien faire;

Option B: Participer à des alliances et savoir jusqu'où il faut aller;

Option C: Jouer à fond la carte de la défense;

Option D: Devenir neutre et interdire à quiconque l'accès à son territoire.

L'option A est tout simplement contraire aux principes reconnus du droit international. Le Canada perdrait le contrôle effectif de son territoire, ses approches aériennes deviendraient des zones d'identification sous contrôle américain, et ses espaces maritimes seraient exposés aux risques d'être pillés selon le gré des grands pays exploiteurs des ressources halieutiques, sans parler de l'Arctique qui deviendrait une zone d'opérations exclusivement américaine.

Le Canada décida donc à bon droit qu'il se devait de protéger sa souveraineté. Il constata aussi que cela lui revenait moins cher de le faire de conserve avec les États-Unis plutôt que de s'en occuper seul. La plupart du temps, les États-Unis ont de toute façon défrayé 60 pour cent des coûts d'infrastructure du NORAD. Les contraintes de la défense américaine imposent évidemment au Canada qu'il achète du matériel de toute première qualité, ne serait-ce que pour mieux faire face aux menaces des pays hostiles. En ce domaine, le Canada devra peut-être un jour reposer le débat de sa défense en termes de pure et simple souveraineté. En effet, si la menace soviétique disparaît, il ne sera peut-être plus aussi nécessaire de disposer d'avions de combat qui soient à la pointe des progrès technologiques.

Cette formule ne fait que reposer à fond l'option B: jusqu'où le Canada est-il prêt à aller pour répondre aux besoins de sa souveraineté et pour satisfaire en même temps les exigences de la défense américaine? C'est à ce niveau essentiellement que les décisions se prennent. Par exemple le choix de doter dans les années soixante la marine de quatre navires DDH a été pris au Cabinet, lorsque certains firent remarquer que s'il n'y en avait que trois, un quatrième serait américain et qu'il patrouillerait ainsi dans des eaux canadiennes!

Le Canada est un pays relativement avancé technologiquement parlant, il dispose d'une industrie aéronautique et électronique de toute première qualité, en plus d'occuper un vaste espace géographique aux confins nord du territoire américain. Il ne faut donc pas s'étonner que l'état-major canadien ait été composé jusqu'à tout récemment d'officiers de l'armée de l'air dans une proportion de 40 pour cent, et que le problème de la souveraineté de l'espace aérien canadien n'ait jamais causé beaucoup de difficultés dans l'esprit de l'opinion publique. En certaines occasions, le type d'équipement dont le Canada devait se doter a fait problème, mais beaucoup plus pour des raisons politiques reliées à des considérations de développement

économique régional ou encore aux retombées économiques qui devaient découler pour le Canada du renouvellement de son parc aérien.

Les choses sont différentes en matière maritime. Pour des raisons historiques, la zone OTAN a été durant longtemps privilégiée par le Canada et les États-Unis. Il est douteux que cette zone perde de son importance dans l'avenir, étant donné que près de soixante pour cent du commerce mondial transitent encore par les zones de communication maritimes atlantiques. Par ailleurs, les côtes canadiennes de l'Est sont infiniment plus étendues que les côtes occidentales. De plus, elles constituent le prolongement naturel des voies de communication maritime de l'Atlantique, et toute extension de la côte canadienne se situe dans les axes d'approche d'autres pays alliés au Canada. Les perspectives sont différentes sur la côte Ouest. Car à supposer même que le Canada, pour satisfaire les États-Unis, choisisse d'étendre plus à l'ouest ses zones de patrouille maritime, le Canada devrait-il dès lors collaborer avec le Japon, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande? De plus, comme le Pacifique Nord ne constitue pas une zone de commerce maritime importante --hormis peut-être le pétrole en provenance de Prudhoe Bay, quel serait alors l'intérêt stratégique d'investir dans des opérations aussi loin des côtes canadiennes?

Le Canada a donc privilégié dans le passé son espace aérien et ses espaces maritimes, plus particulièrement la côte Est qui recueille toujours la grande majorité de ses bâtiments maritimes de guerre. Il est peu probable que cette situation évolue dans l'avenir. La nouveauté des années quatre-vingt réside dans les ressources accrues consacrées à la protection de la souveraineté canadienne dans l'Arctique.

L'option C a peut-être été considérée avec quelque sérieux dans les années cinquante, plus particulièrement sous le gouvernement Diefenbaker, mais le Canada s'est vite rendu compte qu'il ne disposait d'aucune économie d'échelle étant donné son faible marché intérieur⁴⁹. Le Canada se spécialise depuis dans la mise au point et la fabrication de sous-systèmes militaires, d'où les accords de partage de la production de défense. Il existe certes des chantiers maritimes tout comme il existe des industries aéronautiques, mais la plus grande partie des pièces critiques électroniques sensibles viennent des États-Unis, même si le Canada arrive à produire d'excellents gyroscopes ou encore des antennes de communication qui font l'envie même des États-Unis⁵⁰

Même si le Canada devait jouer à fond la carte de la défense, sa contribution ne pourrait être de toute façon que marginale par rapport aux vastes ressources dont dispose son voisin du Sud. Il n'est pas sûr non plus qu'il en serait remercié, sans doute pas plus qu'il ne l'a été durant la

^{49.} Ce qui explique le lamentable échec de l'Arrow et celui de l'hydrofoil (aéroglisseur de lutte antisous-marine). Dans la foulée de cet échec, le Canada enregistra une importante fuite des cerveaux vers les États-Unis, soit au total près de 13 000 ingénieurs. Selon Treddenick, il s'est depuis racheté et il existerait aujourd'hui au Canada deux fois plus d'industries militaires qu'il n'en existait à la fin des années cinquante. Voir John Treddenick in Haglund, op. cit., p. 43.

^{50.} Nous faisons état ici des antennes destinées à intercepter le trafic des communications électroniques.

guerre de Corée, lorsque la part de son produit national brut consacré à la défense oscillait aux alentours de 11,5 pour cent. Cette façon de voir ne correspondrait pas non plus au type de culture que représente la société canadienne. On ne voit donc pas comment le Canada pourrait un jour choisir cette voie.

L'option D n'est guère plus alléchante en période de détente et de transformation intensive du système international. Le Canada devra peut-être un jour choisir de devenir neutre, s'il reste uni, ou encore si cette façon vient à être considérée comme étant la seule susceptible de protéger son identité. La menace la plus directe est évidemment que le Canada bascule totalement dans l'orbite américaine, faute de moyens suffisants pour assurer sa souveraineté ou encore par manque de volonté politique. La dérive continentale est certes très forte, mais elle n'est pas irrésistible pour peu que les Canadiens acceptent de prendre en main leurs responsabilités. Cela suppose évidemment, comme le soulignait un ancien ambassadeur de l'OTAN, John Halstead, que le Canada soit autre chose qu'un simple pays «nototional», c'est-à-dire purement conceptuel.

La plupart de ces arguments s'appliqueraient évidemment à un Québec indépendant. Ne rien faire n'a tout simplement aucun sens et ce sentiment ne semble pas partagé par aucun élément de la société québécoise. À l'inverse, il se trouve peu de groupes ou de citoyens pour affirmer que le Québec devrait se doter d'une force de frappe capable de faire blêmir l'Amérique. Si le Canada reste marginal, le Québec le serait encore plus, d'autant que son territoire ne représenterait qu'une simple enclave à l'intérieur de l'ensemble plus vaste de la Fédération canadienne.

C'est la raison pour laquelle les États-Unis pourraient décider de tout simplement se passer du Québec. Sur le plan aérien, rien de s'oppose à ce que tous les intercepteurs de Bagotville soient situés à l'extérieur du Québec. La base de Goose Bay ou d'autres dans la région maritime du Canada pourraient très bien être réaménagées pour accueillir ces appareils, et cela ne changerait rien ni à la sécurité du Canada ni à la sécurité des États-Unis. Notons aussi en passant que c'est le Canada qui au cours des années soixante-dix fut à l'origine de l'étude secrète JUSCAD (Joint United States Canadian Air Defence). Le Canada craignait à l'époque que l'Amérique ne décroche totalement du concept de la défense intégrée nord-américaine, et c'est la raison pour laquelle cette étude fut entreprise à l'instigation du MDN. Dix ans plus tard, cette étude débouchait sur le projet de modernisation de la défense aérospatiale nord-américaine. Le système SAN en fut donc l'aboutissement ultime.

Le spécialiste américain Joseph T. Jockel conclut, pour sa part, qu'en cas d'indépendance du Québec, une «trilatéralisation» du NORAD serait sans doute peu acceptable pour les États-Unis et que ceux-ci s'empresseraient peut-être de procéder dès lors à une réorganisation qu'il envisageaient de toute façon de faire dans le passé, mais dont il furent dissuadés face aux pressions canadiennes⁵¹. Les coûts pour le Québec et le Canada, conclut l'auteur, seraient

Jockel, Joseph J., «If Canada breaks up: Implication for U.S. Policy», Canadian-American Public Policy, n° 7, septembre 1991, The Canadian American Center, The University of Maine, p. 35.

d'être littéralement sevrés des opérations de planification et de certains éléments de la technologie spatiale américaine⁵². Quant à la perspective d'une collaboration possible entre les forces territoriales d'un Québec indépendant et celles des États-Unis, elles seraient tout simplement «minimales»⁵³, toujours selon ce même auteur.

Il est clair qu'en ce domaine le Québec devra très vite décider jusqu'où il peut aller, ou jusqu'où il peut aller trop loin. Autrement dit, dans le contexte d'une option B, le Québec dispose déjà de moyens aériens qui dans le cadre des plans opérationnels actuels du NORAD lui permettent d'assurer l'intégrité territoriale de tout le Nord-Est du Canada. C'est trop pour le Québec, risque de dire le gouvernement canadien, et dans ces conditions, seul un partenariat parfaitement intégré aux autres dispositifs de défense canadiens risque d'avoir du sens. Mais dans ces conditions, on ne peut plus parler de véritable indépendance du Québec. Inversement, si le Québec veut se fixer comme tâche de protéger sa seule souveraineté, il n'a pas besoin de deux escadrons de CF-18 à Bagotville.

L'autre alternative consisterait pour le Québec à se doter de chasseurs beaucoup moins performants, en nombre moins élevé, et il n'est pas dit dans ces conditions qu'il ne puisse le faire, d'autant que son industrie aéronautique est loin d'être négligeable. Ce faisant, il risque cependant de se priver de la technologie la plus avancée, ce qui affectera en retour sa compétitivité industrielle par rapport à l'Ontario ou à d'autres provinces. Des choix douleureux s'imposeront donc pour le Québec en matière de souveraineté aérienne.

En matière maritime, la situation est plus simple. Le Québec dispose de chantiers maritimes qui lui permettent de construire des navires de surface parfaitement adaptés à la navigation dans le Golfe du Saint-Laurent, qui ne soit pas dotés d'une très grande capacité de lutte anti-sous-marine et qui permettent au Québec de faire respecter ses législations côtières. Il est tout aussi probable que le Québec disposerait des ressources économiques et technologiques suffisantes pour assurer le respect de sa souveraineté maritime dans le grand Nord.

Quant à l'ordre intérieur, le Québec de par ses installations à Valcartier et à Montréal devrait pouvoir continuer à se doter de tous les moyens nécessaires pour répondre à ce genre de situation, même si dans l'ensemble des opérations d'Oka et de Kahnawake plusieurs éléments militaires sis à l'extérieur du Québec ont été nécessaires au bon fonctionnement des opérations, par exemple le 2° Escadron de guerre électronique et la 1° Compagnie de renseignement de Kingston.

Le Québec serait peut-être cependant en difficultés, tout comme le Canada d'ailleurs, si celui-là devait faire face à deux ou trois crises d'Oka simultanément. Encore là, des accords de

^{52.} *Ibid*.

^{53.} *Ibid*, p. 33.

partenariat avec le reste du Canada seraient peut-être de nature à faciliter la tâche des planificateurs.

L'option C nous apparaît tellement contraire aux patterns culturels du Québec que nous ne voyons pas ici l'utilité de nous y attarder. Quant à l'option D, elle n'est pas à exclure du revers de la main, mais les mêmes contraintes que celles qui existent pour le Canada s'y appliqueraient. Cela est d'autant plus vrai que le Québec ressent tout autant que les autres provinces la dérive continentale de son économie.

7. Deux solitudes ou un partenariat avantageux?

Ce qui précède devrait servir à baliser le débat sur les difficultés et les choix qui s'offrent au Québec en matière d'accession à une éventuelle souveraineté en matière de défense. Laissons ici de côté toute la question de l'allégeance éventuelle des soldats et des officiers de l'armée canadienne par rapport à un Québec indépendant, qui est et qui restera toujours de nature très spéculative entretenant chez les uns une inquiétude légitime et chez les autres une euphorie non justifiée, pour tenter de conclure sur ce qui est important.

Le Canada francophone et le Canada anglais ont toujours vécu dans une forme de symbiose politique que John Holmes a qualifié en son temps de «coexistence pacifique». Tenter de faire du Québec un Canada anglais ou du Canada anglais un forme de Québec francophone, ou encore un modèle qui obligerait les uns et les autres à penser de la même façon, relève tout simplement de la chimère politique. C'est plutôt dans le côtoiement respectueux des uns et des autres que le Canada survivra, ce qui implique le respect des diversité culturelles, et cela vaut aussi pour le Québec souvent trop préoccupé par son myopisme culturel à rebrousse-poil. Le mérite de Pierre Elliott Trudeau aura peut-être été dans le passé, comme le souligne Joseph T. Jockel, citant en cela Pierre Fournier, de réussir à «camoufler les incompatibilités et les contradictions du Canada pendant près de deux décennies, rendant ainsi possible le triomphe momentanée d'une vision qui ne correspondait ni aux aspirations du Québec ni à celles du Canada anglais⁵⁴». Par ailleurs l'auteur ajoute que les Québécois postulent l'existence d'une nation anglophone qui serait la contrepartie de la québécoise, ce qui est faux et n'a jamais existé, conclut Jockel, mais qui pourrait le devenir si le Québec devenait indépendant.

Cette dernière affirmation peut être discutée longuement. Elle illustre en tout cas la difficulté de savoir si la thèse des deux nations fondatrices a encore un sens. Quoi qu'il en soit, entre le concept de deux solitudes qui coexisteraient pacifiquement et celui d'un partenariat réel, il semble bien que l'analyse qui précède devrait mener le lecteur à conclure que le partenariat est plus proche de la réalité canadienne que le premier modèle. De par son histoire, sa géographie, son imbrication dans le creuset économique américain, et les formes d'opérationnalisation de la

^{54.} Jockel, op. cit., p. 11.

défense nord-américaine, le partenariat pancanadien s'est sans doute imposé dans la réalité, sans que personne ne le réalise peut-être pleinement.

Ceci nous amène à conclure sur les deux interrogations suivantes. En premier lieu, quels seraient les avantages et les inconvénients d'une adhésion du Québec à l'OTAN et aux accords NORAD? Et en second lieu, quels seraient les avantages et les inconvénients, pour le Québec, d'offrir au Canada un partenariat en matière de défense? Ces deux questions sont traitées séparément.

7.1 Adhésion du Québec à l'OTAN et au NORAD

7.1.1 Adhésion du Québec à l'OTAN

Les principaux avantages d'une adhésion du Québec à l'OTAN se définiraient ainsi:

- a) bénéficier d'un cadre multilatéral de négociation pour ne pas avoir à faire face seul aux États-Unis ou au Canada, sur de nombreux sujets allant de la détermination des politiques de défense et des stratégies, à l'arms control et au désarmement, en passant par les politiques industrielles de production d'armements;
- b) participer à des manœuvres alliées en Europe et jouir ainsi d'un haut degré d'entraînement de ses troupes, sans doute dans un contexte multilatéral où le français serait à l'occasion utilisé;
- c) disposer éventuellement d'une monnaie d'échange pour faciliter l'entraînement de troupes étrangères en territoire québécois;
- d) être associé aux grandes études techniques et scientifiques de l'OTAN;
- e) bénéficier d'un marché de l'armement plus étendu que celui dont disposerait le Québec.
- f) être associé au partage des renseignements de l'Alliance.

Les principaux inconvénients qui résulterait de l'adhésion du Québec à l'OTAN se définiraient ainsi :

- a) être soumis aux contraintes de l'octroi d'un minimum de 2% de son produit intérieur brut au maintien d'une infrastructure et d'un équipement qui soit avancés technologiquement;
- b) être exposé à jouer un rôle de réserve en cas de conflit en Europe;
- c) être exposé à standardiser son armement de terre avec celui des alliés européens;
- d) n'avoir qu'un rôle marginal dans l'élaboration des politiques de l'Alliance.

7.1.2 Adhésion du Québec au NORAD

Les principaux avantages d'une adhésion du Québec au NORAD se présenteraient ainsi:

- a) bénéficier d'un programme de modernisation de son aviation qui soit à la pointe des progrès technologiques;
- b) conserver ou élargir au Québec son industrie aéronautique et électronique;
- c) continuer d'avoir accès au programme du partage des accords de production en matière de défense;
- d) avoir accès aux informations et renseignements en provenance du NORAD;
- e) avoir la possibilité d'élargir au domaine de l'espace les besoins industriels du Québec.

Les principaux inconvénients qui résulteraient de l'adhésion du Québec au NORAD se définiraient ainsi :

- a) être dans l'obligation de maintenir une aviation qui soit à la pointe des progrès technologiques, ce qui risque d'être coûteux tant sur le plan fiscal que sur le plan des ressources économiques;
- b) être soumis aux politiques de contrôle alliées en ce qui a trait aux transferts de technologie dite sensible, ce qui limiterait d'autant la marge de manœuvre du Québec sur ses exportations d'armements;
- c) être dans l'obligation de jouer un rôle très secondaire par rapport à celui que jouerait le Canada, dont l'importance stratégique est beaucoup plus grande que celle du Québec.
- d) être dans l'obligation de créer ses propres infrastructures de contrôle de commandement et de communication, à moins que le Québec accepte d'être soumis à un contrôle opérationnel émanant de North Bay ou à celui de Langley aux États-Unis.
- e) être soumis à une opinion publique beaucoup plus critique que celle qui existe au Canada, en matière de production d'armements ou de contraintes acceptées au nom d'une alliance avec les États-Unis.

7.2 Avantages et inconvénients d'un partenariat

Pour le Québec, les principaux avantages qui résulteraient d'un partenariat avec le Canada seraient les suivants:

- a) diminuer les coûts d'infrastructure, d'entraînement et de formation des troupes, ainsi que les ressources administratives y afférant, pour autant que les deux membres du partenariat continuent de se spécialiser dans les fonctions qu'ils occupent actuellement, c'est-à-dire qu'ils continuent d'engager dans les trois armes;
- b) diminuer les coût d'études en ce qui a trait à la modernisation des parcs d'équipements militaires;
- c) pouvoir maintenir l'effectif militaire à un nombre restreint, en tenant pour acquis, cependant, que les deux parties s'entendent pour assister l'autre en cas de manque de ressources. Cette situation s'applique particulièrement aux situations d'aide au pouvoir civil ou en cas de nécessité de maintenir de larges effectifs pour assurer la sécurité lors de grandes manifestations internationales, telles que les Jeux olympiques par exemple;
- d) pouvoir bénéficier d'un échange poussé de renseignements (en temps réel) en matière de lutte antiterroriste ou en ce qui a trait à la lutte contre les stupéfiants, deux domaines où la coopération internationale est vitale et nécessaire. Même remarque que sous c) en ce qui a trait à la possibilité que les effectifs de l'un ne suffisent pas à la tâche;
- e) assurer l'«interopérabilité» des forces et la standardisation des équipements;
- f) conserver un meilleur contrôle fiscal sur ses ressources, ce qui à long terme peut faciliter un développement économique et régional mieux planifié.

Parmi les inconvénients d'un partenariat, les faits suivants sont à prendre en considération:

- a) Étant donné les coût afférents au maintien d'effectifs souples et polyvalents, le Québec pourrait chercher à se spécialiser dans certaines fonctions. La position sera asymétrique en la matière, étant donné les ressources plus nombreuses dont disposera l'autre partie;
- b) Il est d'ailleurs probable que l'autre partie demandera au Québec de se spécialiser éventuellement dans le domaine aérien, et peut-être aussi terrestre, à l'exclusion du maritime. Dans un premier temps, le Québec disposera d'une certaine marge de manœuvre, surtout s'il s'agit de céder à l'autre partie de l'équipement dont il estime ne pas avoir besoin; cette situation risque cependant peu de se prolonger au-delà de dix ans;

c) Les politiques d'un partenariat seront largement déterminées par le plus fort des deux, surtout au niveau du choix des équipements et de la formation du personnel; ce qui signifie que la voix du Québec sera plutôt faible à Washington, face aux atouts dont dispose le Canada sur un plan international.

Dans l'ensemble, les avantages d'un partenariat librement assumé par les deux parties apparaissent plus nombreux que les inconvénients.

Conclusion

Les principales conclusions et les interrogations nouvelles qui en découlent ont été tirées au fur et à mesure de l'analyse. Nous souhaitons donc conclure brièvement sur quelques considérations générales.

Sur le plan externe, le système international est en pleine transformation. La fin de la guerre froide, la réunification allemande, le rapprochement entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est, ainsi que l'éclatement de l'URSS sont autant de signes tangibles de l'accélération récente de l'histoire. La montée des nationalismes ethniques, surtout ceux trop longtemps bafoués par l'histoire, l'intensification des conflits régionaux, et la prolifération des technologies balistique, nucléaire et chimique, sont autant de menaces nouvelles qui se dessinent à l'horizon du 21° siècle.

Les empires s'écroulent, mais l'Amérique reste intacte. Confrontés à la double menace de leurs déficits commercial et budgétaire, les États-Unis se dégagent lentement de leurs responsabilités mondiales, mais leurs intérêts restent planétaires, tout autant que leur stratégie. Dans la mesure où les États-Unis tendront à se replier sur eux-mêmes au fur et à mesure qu'un meilleur partage des responsabilités militaires s'établira à travers le monde, les pressions de Washington pour amener ses alliés à payer davantage pour leur sécurité s'estomperont peut-être un peu, mais il est tout aussi probable qu'en ce monde menacé par la famine, la drogue et la prolifération nucléaire, que l'Amérique voudra continuer de maintenir une sécurité absolue quant à tout ce qui de près ou de loin pourrait venir menacer ses approches continentales. L'importance stratégique du Canada pour les États-Unis sera moins immédiate, mais elle sera encore à l'ordre du jour pour plusieurs décennies.

L'importance de ces paramètres d'action ne nous paraît guère susceptible d'évoluer dans les quinze ou vingt années à venir. Sur le plan interne, les conclusions les plus évidentes qui découlent de cet examen pour le Québec m'apparaissent pouvoir s'énoncer comme suit:

a) La sécurité du Québec est largement déterminée par l'environnement continental nord-américain. Aussi longtemps que celui-ci restera stable, la sécurité du Québec pourra être assurée à des coûts relativement modestes.

- b) Le Québec jouit d'un environnement relativement sécuritaire, parce que protégé par le reste du Canada, tout comme le Canada jouit de la sécurité relative que lui procure le parapluie de la défense nord-américaine.
- c) Un Québec indépendant disposerait d'éléments suffisants pour assurer la maîtrise de la souveraineté sur son territoire, plus particulièrement sur le plan aérien et sur le plan terrestre. Le Québec restera cependant tributaire des gigantesques infrastructures aériennes du NORAD. Il risque autrement de fonctionner dans un environnement aveugle, la détection aérienne se poursuivant sur des milliers de kilomètres à la ronde, celle-ci étant assurée par une multitude se systèmes qui se chevauchent et qui se complètent à partir d'environnements terrestres, aériens et spatiaux. Le Québec ne disposerait pas des ressources financières suffisantes pour se doter seul de telles infrastructures militaires.

Sur le plan terrestre, la situation est comparable, mais à la condition qu'une forme de partenariat soit possible avec le reste du Canada. Les forces de l'ordre pourraient autrement être débordées par l'apparition simultanée de crises imprévues.

Quant à la dimension maritime, elle risque de rester minimale, les intérêts québécois étant plutôt marginaux que vitaux en la matière.

- d) Le Canada tout comme le Québec sont des régions à haute technologie, et non des régions à ressources humaines. Autrement dit, si le Canada ou le Québec peuvent se permettre de perdre quelques avions en temps de conflit, ils ne peuvent se permettre de perdre 5 000 ou 10 000 effectifs militaires dans le contexte d'une guerre terrestre.
- e) Ces considérations affectent le type d'engagements internationaux que le Canada ou le Québec peuvent contracter sur le plan international. Le maintien de la paix dans le cadre des obligations contractées au sein de l'ONU sont les fonctions les plus populaires et les plus susceptibles d'être maintenues dans l'avenir.
- f) Il est cependant douteux qu'un Québec indépendant puisse véritablement faire entendre sa voix en ce domaine, car l'affectation de contingents ou de casques bleus à l'ONU ou à d'autre types d'opérations du genre supposent une infrastructure considérable, une rotation importante de personnel, des moyens de transport considérables, et une forme d'entraînement qui emprunte à tous les domaines militaires, tels la reconnaissance, l'écoute électronique, la communication et les renseignements.

De la même manière, le Québec risque d'être tenu à l'écart des grands forums de diplomatie multilatérale, peu importe qu'il s'agisse du G-7 (le Groupe des Sept), de l'OTAN, de la CSCE ou d'autres organismes à vocation de sécurité et de coopération régionales. Il est aussi peu réaliste de s'attendre à ce que le Québec puisse faire entendre sa voix en matière d'arms control ou de désarmement ou à l'intérieur de tous les autres grands forums de négociation sur la sécurité.

Par ailleurs, la disparition de l'ennemi juré de l'Occident --le communisme totalitaire et militaire-- marquera peut-être pour les fédérations de demain la fin d'une politique étrangère commune. C'est peut-être beaucoup plus dans ce contexte que dans celui de l'étatisme d'hier qu'il faut voir dans la plupart des États fédéraux la volonté renouvelée des régions de s'affirmer davantage. Si cela est vrai, la plupart des États fédéraux ont aujourd'hui atteint un stade de maturité existentiel. Cela vaut pour le Canada, et il n'est pas dit que l'Amérique ne souffrira pas du même syndrome, mais avec un certain décalage par rapport au reste du monde.

Ironiquement, la défense et peut-être l'un des domaines qui illustre le mieux la centralisation des pouvoirs décisionnels et la décentralisation dans la gestion des ressources. Cette tendance est conforme à ce que Alvin Toffler a appelé l'«adhocracie» dans son ouvrage Le choc du futur⁵⁵. Les moyens de communication moderne permettent aujourd'hui une meilleure gestion des politiques, et c'est peut-être vers cette voie que devrait être recherché un véritable partenariat entre les provinces et les autorités centrales.

^{55.} Voir Thomas Malone et John Rockart, «Ordinateur, réseaux et économie», *Pour la science*, N° 169, Novembre 1991, p. 92-100.

Annexe 1

Budget de la défense et comparaisons internationales

Année financière	Budget fédéral (principal) (en millions de dollars)	Budget du MDN (principal) (en millions de dollars)	Part du budget fédéral allouée au MDN (en pourcentage)	
1981-1982	63 974	5 907 (10 272)	9,2	
1982-1983	72 935	7 041 (10 758)	9,7	
1983-1984	85 618	7 840 (10 858)	9,2	
1984-1985	94 554	8 767 (11 467)	9,3	
1985-1986	102 531	9 383 (11 606)	9,2	
1986-1987	107 008	9 955 (11 687)	9,3	
1987-1988	110 141	10 340 (11 580)	9,4	
1988-1989	119 366	11 200 (12 006)	9,4	
1989-1990	130 988	11 340 (11 770)	8,7	
1990-1991	147 600	12 005 (12 005)	8,1	

P<u>OURCENTAGE D</u>ES ACTIVITÉS CONSACRÉES À LA DÉFENSE DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OTAN

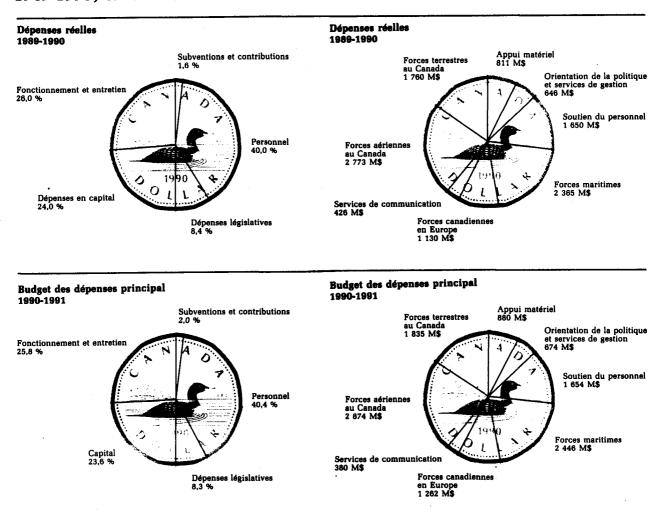
Dépenses milits en pourcentage produit intérieur en 1989 (estimatif)	du	Personnel de la Défense en pourcentage de la population active en 1989 (estimatif)		Dépenses militaires par habitant en 1988	
Grèce	5,6	Grèce	5,6	États-Unis	1 465
États-Unis	5,9	Turquie	4,5	Norvège	847
Turquie	4.4	France	2,8	France	795
Royaume-Uni	4,2	Belgique	2,8	Royaume-Uni	748
France 3.7		États-Unis	2,7	République fédérale	
Portugal	3,2	Portugal	2,6	d'Allemagne	707
Norvège	3,0	Pays-Bas	2,5	Pays-Bas	561
République fédérale		Norvège	2,4	Danemark	556
d'Allemagne	2,8	République fédér	ale	Canada	476
Belgique	2,7	d'Allemagne	2,3	Italie	437
Italie	2,3	Espagne	2,1	Grèce	409
Danemark	2,2	Royaume-Uni	1,7	Luxembourg	282
Espagne	2,1	Danemark	1,4	Espagne	226
Canada	2,0	Canada	1,0	Portugal	161
Luxembourg	1,2	Luxembourg	0,9	Turquie	61

NOTA: Les dépenses militaires comprennent les montants engagés par d'autres ministères fédéraux et englobés par la définition des dépenses militaires adoptée par l'OTAN.

Source: Défense 1990 (Rapport annuel), Ottawa, Ministère de la Défense nationale, 1991, p. 9-10.

Annexe 2

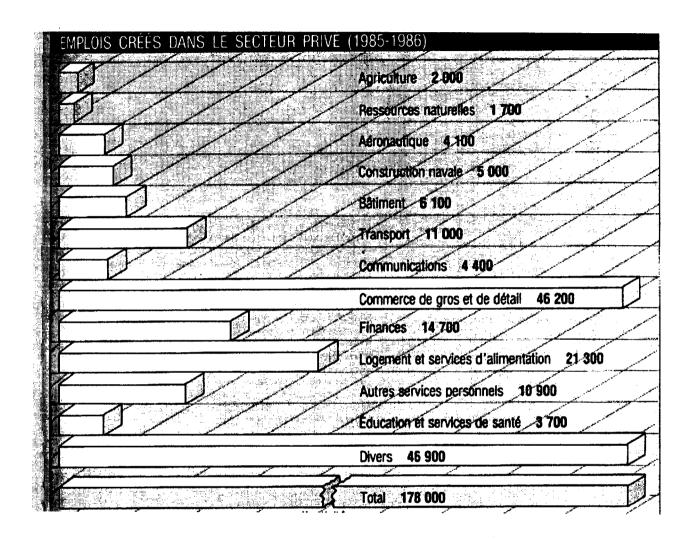
Ventilation des dépenses du MDN par chapitre pour les années fiscales 1989-1990, et 1990-1991



NOTA: Les données financières ci-dessous englobent les dépenses engagées par les divers gestionnaires de budget et font état de la répartition des dépenses effectuées au niveau central, par exemple, aux chapitres de la rémunération et des budgets.

Budget 1990-1991: 12 milliards de dollars

Source: Défense 1990 (Rapport annuel), Ottawa, Ministère de la Défense nationale, 1991, p. 6-7.



NOTA: Au Canada, les dépenses consacrées à la défense produisent des retombées économiques dans tous les secteurs de la société. Pour l'année financière 1985-1986, la part du produit intérieur brut qui est attribuable aux dépenses militaires se chiffre à 12 milliards de dollars environ; ces dépenses ont rapporté 1,6 milliard de dollars en taxes et permis de créer quelque 294 000 emplois, dont 178 000 dans le secteur privé.

Source: Défis et engagements: Une politique de défense pour le Canada, Ottawa, Ministère de la défense nationale, 1987, p. 83.

Répartition des emplois créés par secteur et par province

Estimated Defence Related Employment By Industry and Province Domestic Defence Demand FY 1984/85 (person years)

			(berson) ca	,			
Province	Aircraft & Parts	Shipbuilding & Repair	Motor Vehicles	Com. Equipment	Chemical Products	Other	Total
Newfoundland	0	43	0	0	0	422	465
PEI	0	0	0	0	0	135	135
Nova Scotia	120	605	0	30	3	2,652	3,410
New Brunswick	2	1,757	0	2	0	1,279	3,040
Ouebec	3,260	2,110	3	950	1,450	11,772	19,545
Ontario	1,805	660	95	855	80	19,105	22,600
Manitoba	1.835	5	0	2	1	1,982	3,825
Saskatchewan	0	0	. 0	1	0	534	·535
Alberta	115	0	0	. 5	5	3,375	3,500
British Columbia	50		12	35	1	2,980	3,210
Yukon & NWT	0	0	0	0	0	65	65
Canada	7,187	5,312	110	1,880	1,540	44,301	60,330

Source: Centre for Studies in Defence Resource Management, The Economic Impact of Canadian Defence Expenditure: FY 1984/85 Update, Report No. 11 (Kingston: RMC, Summer 1986).

Estimated Defence Related Industrial Employment Domestic Defence Demand FY 1984/85 (person years)

Province	Defence Production E Employment	Total ¹ Employment	%
Newfoundland	465	176,000	0.3
Prince Edward Island	135	49,000	0.3
Nova Scotia	3,419	337,000	1.0
New Brunswick	3,040	439,000	0.1
Quebec	19,545	2,722,000	0.7
Ontario	22,600	4,243,000	0.5
Manitoba	3,825	472,000	0.8
Saskatchewan	535	439,000	0.1
Alberta	3,500	1,114,000	0.3
British Columbia	3.210	1,202,00	0.3
Yukon & NWT	65		•
CANADA	60,330	11,002,000	0.5

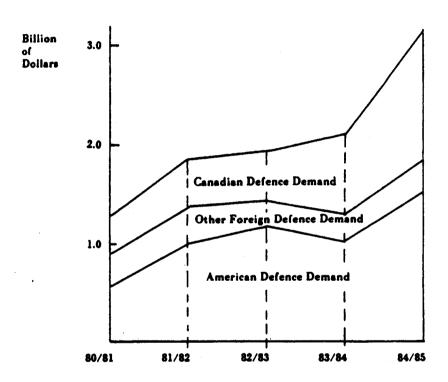
Persons employed, by province, 1984. Canadian Statistical Review (December 1985), Table 5-2, p. 44.

Source: Centre for Studies in Defence Resource Management, The Economic Impact of Canadian Expenditures: FY 1984/85, Report No. 11 (Kingston: RMC, Summer 1986).

Source: David G. Haglund (édit.) Canada's Defence Industrial Base, Kingston, Ronald P. Frye & Company, 1988, p. 40 et 42.

Origines de la demande des biens de défense

Total Defence Demand Narrow Defence Industrial Base 1980/81-1984/85



Fiscal Year

Source: Canada. Department of National Defence, Financial Information System, various fiscal year reports, and Department of External Affairs. International Defence Programs Progress Reports, (various quarters).

Source: John Treddenick, "The Economic Significance of the Canadian Defence Industrial Base", dans David G. Haglund, Canada's Defence Industrial Base, Kingston, Ronald P. Fye & Company, 1988, p.31.

Annexe 6

Contrats principaux du MDN par province pour l'année fiscale écoulée au 31 mars (1980-1990) (en millions de dollars)

Source:
Canadian
Hillitary
Industry
Database
(Project
Ploughshares)

Part d	Total	Alberta British Columi Hanitoba New Brunswic Newfoundland Novo Scotia Ontario Prince Edward Québec Saskatchewan Yukon N. W. Territo	Province
Part du Québec en pourcentage		Alberta British Columbia Hanitoba Mew Brunswick Newfoundland Novo Scotia Ontario Prince Edward is Québec Saskatchewan Yukon N. W. Territories	ince
30.23	615.550	5.711 14518 31 895 3.590 0.275 13 945 358 563 0.039 186.072 0.837 0.064	1980
4 5. 8	792 165	15.828 17.139 35.227 12.130 0.122 19.789 327.102 0.015 362.769 1.854 0.190	1981
32.6	1035.998	11.516 58.588 40.213 25.702 0.844 46.057 513.391 337.435 2.246	1982
33	891.356	15.819 22.996 57.412 6.349 1.556 35.287 455.405 0.012 293.766 2.488 0.266	1983
7.6	891.356 5431.123 1553.110 1196.295 2091.055	17.546 80.017 59.958 4004.909 2.163 34.392 815.422 0.100 411.757 4.811	1984
29	1553.110	33.676 33.163 82.173 31.351 1.428 74.040 842.800 0.175 449.927 449.927 4.343 0.034	1985
26.5	1196.295	16.827 278 117 23.123 5.825 2015 27.660 525.227 0.204 316.768 0.529	1986
17.5	2091.055	30.162 10.225 56.812 1.776 0.297 81.873 1542.905 0.091 366.303 0.611	1987
9.4	3929.887	29.569 29.569 2702.049 1.083 36.621 498.245 368.843 1.108	1988
24.2	1441.086	43.228 17.321 92.276 26.501 1.757 64.587 845.576 0.478 348.297 0.953	1989
25	1485.926	46.176 40.899 55.348 75.659 3.067 44.433 848.363 0.323 371.004 0.654	1990
18.6	441.086 1485.926 20463.55	408.157 602.552 655.138 6895.841 14.607 478.684 7572.999 1.437 3812.941 20.434 0.554 0.207	période

Annexe 6A

Valeur des contrats du MDN par année fiscale et selon l'origine des contrats par province ou territoire (1985-1992)

	Année fiscale	1085-1986	Année fiscale	1986-1987	Année fiscale	1987-1988
	No de contrats	Valeur	No de contrats	Valeur	No de contrats	Valeur
	TO GC COMO DCS	10.00				
A 15 and a	10921	85646119	9776	101172343	9817	129285131
Alberta	10815	75650909	8845	233674168	9005	133828102
Colombie-Britannique	4131	77828374	3643	105492809	3535	203280145
Manitoba	4655	61252550	5277	52977137	4820	151366658
Nouveau-Brunswick			1244	5832719	1667	5406464
Terre-Neuve	1090	4456283	39	397123	31	466916
Terr du Nord-Ouest	37	268758			16761	126419987
Nouveile-Écosse	16876	97419060	16390	199083282		
Ontario	54567	1517393433	50235	2645807154	48727	1542099114
He du Prince Édouard	602	2639923	672	2556707	654	3348919
Quebec	24594	771691656	21661	1430413809	21094	467050786
Saskatchewan	1916	13786455	1163	10453563	1308	10688256
Yukon	32	2392606	31	817498	19	2081350
Total	130236	2710425126	118976	4788678312	117438	2775321828
	Année fiscale	1988-1989	Année fiscale	1989-1990	Année fiscale	1990-1991
	No de contrats	Valeur	No de contrats	Valeur	No de contrats	Valeur
	35 55 75 75					
Alberta	9505	160868696	8365	162484097	7259	117651238
Colombie-Britannique	8417	196274804	9644	168736701	7228	132764316
	3542	127917365	3370	235201604	2861	289509541
Manitoba	4329	170508264	4413		3630	147559921
Nouveau-Brunswick	1370	8770197		13159264	2182	39834029
Terre-Neuve	45	558091	29		36	1505891
Terr du Nord-Ouest		159681878	19216	179287882	14002	176141258
Nouvelle-Ecosse	17900		42092		35719	1380855261
Ontario		1260098636			382	2272464
i le du Prince Édouard	574	3128883	529	3570348	16425	753148200
Québec	20108	519011984				15915950
Saskatchewan	1199	8485927			892	
Yukon	39	2103155		193945		593718
Total	114077	2617407880	110704	3102828867	90663	3057751787
				7 4 1 4 1 -		E 1000
	Année fiscale	1991-1992		Total de la		5-1992
	No de contrats	Valeur		Valeur	en pourcentage	
Alberta	4131	94658411		851766035	3 84	
Colombie-Britannique	3549	82157737		1023086737	462	
Manitoba	1320	82952371		1122182209	5 06	
Nouveau-Brunswick	1977	109004003		830276796	3 75	
AFFA=N A N/A	853			95778245	0 43	
Terre-Neuve	853 20	18319289				
Terr du Nord-Ouest	20	18319289 257497		95778245 4074166	0.02	
Terr du Nord-Ouest Nouvelle-Écosse	20 8148	18319289 257497 176425753		95778245 4074166 1114459100	0 02 5 03	
Terr du Nord-Ouest Nouvelle-Écosse Ontario	20 8148 17674	18319289 257497 176425753 2125866720		95778245 4074166 1114459100 12045644825	0 02 5 03 54 38	
Terr du Nord-Ouest Nouvelle-Écosse Ontario Ile du Prince Édouard	20 8148 17674 104	18319289 257497 176425753 2125866720 429510		95778245 4074166 1114459100 12045644825 17946754	0 02 5 03 5 4 38 0 08	
Terr du Nord-Ouest Nouvelle-Écosse Ontario Ile du Prince Édouard Ouébec	20 8148 17674 104 8812	18319289 257497 176425753 2125866720 429510 401503108		95778245 4074166 1114459100 12045644825 17946754 4958872696	0 02 5 03 54 38 0 08 22 39	
Terr du Nord-Ouest Nouvelle-Écosse Ontario Ile du Prince Édouard Ouébec Saskatchewan	20 8148 17674 104 8812 431	18319289 257497 176425753 2125866720 429510 401503108 5646177		95778245 4074166 1114459100 12045644825 17946754 4958872696 77365541	0 02 5 03 5 4 38 0 08 22 39 0 35	
Terr du Nord-Ouest Nouvelle-Écosse Ontario Ile du Prince Édouard Ouébec Saskatchewan Yukon	20 8148 17674 104 8812 431	18319289 257497 176425753 2125866720 429510 401503108 5646177 642982		95778245 4074166 1114459100 12045644825 17946754 4958872696 77365541 8825254	0 02 5 03 54 38 0 08 22 39 0 35	
Terr du Nord-Ouest Nouvelle-Écosse Ontario Ile du Prince Édouard Ouébec Saskatchewan	20 8148 17674 104 8812 431	18319289 257497 176425753 2125866720 429510 401503108 5646177		95778245 4074166 1114459100 12045644825 17946754 4958872696 77365541	0 02 5 03 54 38 0 08 22 39 0 35	
Terr du Nord-Ouest Nouvelle-Écosse Ontario Ile du Prince Édouard Ouébec Saskatchewan Yukon Total	20 8148 17674 104 8812 431 27 47046	18319289 257497 176425753 2125866720 429510 401503108 5646177 642982		95778245 4074166 1114459100 12045644825 17946754 4958872696 77365541 8825254	0 02 5 03 54 38 0 08 22 39 0 35	
Terr du Nord-Ouest Nouvelle-Écosse Ontario Ile du Prince Édouard Ouébec Saskatchewan Yukon	20 8148 17674 104 8812 431 27 47046	18319289 257497 176425753 2125866720 429510 401503108 5646177 642982		95778245 4074166 1114459100 12045644825 17946754 4958872696 77365541 8825254	0 02 5 03 54 38 0 08 22 39 0 35	
Terr du Nord-Ouest Nouvelle-Écosse Ontario Ile du Prince Édouard Ouébec Saskatchewan Yukon Total	20 8148 17674 104 8812 431 27 47046	18319289 257497 176425753 2125866720 429510 401503108 5646177 642982 3097863558		95778245 4074166 1114459100 12045644825 17946754 4958872696 77365541 8825254 22150278358	0 02 5 03 54 38 0 08 22 39 0 35 0 04 99.99	
Terr du Nord-Ouest Nouvelle-Écosse Ontario Ile du Prince Édouard Ouébec Saskatchewan Yukon Total	20 8148 17674 104 8812 431 27 47046	18319289 257497 176425753 2125866720 429510 401503108 5646177 642982 3097863558	e la banque de do	95778245 4074166 1114459100 12045644825 17946754 4958872696 77365541 8825254 22150278358	0 02 5 03 54 38 0 08 22 39 0 35 0 04 99.99	sition
Terr du Nord-Ouest Nouvelle-Écosse Ontario Ile du Prince Édouard Ouébec Saskatchewan Yukon Total	20 8148 17674 104 8812 431 27 47046 1er 1992	18319289 257497 176425753 2125866720 429510 401503108 5646177 642982 3097863558	e la banque de do	95778245 4074166 1114459100 12045644825 17946754 4958872696 77365541 8825254 22150278358	0 02 5 03 54 38 0 08 22 39 0 35 0 04 99.99	reflètent
Terr du Nord-Ouest Nouvelle-Écosse Ontario Ile du Prince Édouard Ouébec Saskatchewan Yukon Total	20 8148 17674 104 8812 431 27 47046 1er 1992	18319289 257497 176425753 2125866720 429510 401503108 5646177 642982 3097863558	e la banque de do	95778245 4074166 1114459100 12045644825 17946754 4958872696 77365541 8825254 22150278358	0 02 5 03 54 38 0 08 22 39 0 35 0 04 99.99	reflètent
Terr du Nord-Ouest Nouvelle-Écosse Ontario Ile du Prince Édouard Ouébec Saskatchewan Yukon Total	20 8148 17674 104 8812 431 27 47046 ler 1992 Note: Ces donne Support Syster les statistique	18319289 257497 176425753 2125866720 429510 401503108 5646177 642982 3097863558	e la banque de do des Approvision cun ministère et	95778245 4074166 1114459100 12045644825 17946754 4958872696 77365541 8825254 22150278358	0 02 5 03 54 38 0 08 22 39 0 35 0 04 99.99	reflètent
Terr du Nord-Ouest Nouvelle-Écosse Ontario Ile du Prince Édouard Ouébec Saskatchewan Yukon Total	20 8148 17674 104 8812 431 27 47046 Note: Ces dorne Support Syster les statistique de transaction	18319289 257497 176425753 2125866720 429510 401503108 5646177 642982 3097863358 es sont tirées do n) du ministère et de facturation	e la banque de do des Approvision cun ministère et	95778245 4074166 1114459100 12045644825 17946754 4958872696 77365541 8825254 22150278358	0 02 5 03 54 38 0 08 22 39 0 35 0 04 99.99	reflètent ons
Terr du Nord-Ouest Nouvelle-Écosse Ontario Ile du Prince Édouard Ouébec Saskatchewan Yukon Total	20 8148 17674 104 8812 431 27 47046 Note: Ces dorne Support Syster les statistique de transaction	18319289 257497 176425753 2125866720 429510 401503108 5646177 642982 3097863358 es sont tirées do n) du ministère et de facturation	e la banque de do des Approvision cun ministère et	95778245 4074166 1114459100 12045644825 17946754 4958872696 77365541 8825254 22150278358	0 02 5 03 54 38 0 08 22 39 0 35 0 04 99.99	reflètent ons

Annexe 7

Contrats principaux du Pentagone par province pour l'année fiscale écoulée au 31 mars (1982-1990) (en millions de dollars)

					, -	oughshares)	(Project PI	y Database	t ary industr	Source: Canadian Military Industry Database (Project Ploughshares)
23.1	25.72	24.78	34.75	21.7	16.69	18.31	16.45	23.41	33.15	Part du Guébec en pourcentage
693.634 6421.05	693.634	489.880	655.169	856.351		666.083 1031.884	691.214	801.574	535.270	Total
59.891 117.28	59.891	3.391	7.537	6.863	5.742	3.721	2.115	11.454	16.571	Addresse incomme
										Northwest Territories
										Yukon
2.150	0.059	1.355		0.069	0.119			0.554		Saskatchewan
178.378 1486.40	178.378	121.394	227.669	185.840	172.278	121.975	113.712	187.699	177.459	Québec
				,						Prince Edward is.
3324.32	240.998		265.324	424,763	682.852	476.543	398.581	344.798	210.729	Ontario
155,369	22.285	34.357		7.838	31.637	1.044	12.337	18.411	1.693	Novo Scotia
11.32	5.732							0.013		Newfoundland
1.06	1.068									New Brunswick
1176.830	164.292		119.380	210.091	111.001	41.886	147.471	231.045	120.714	Manitoba
66.26	3.773		4.167	9.754		12.055	9.733	0.318	0.488	British Columbia
80.03	17.158 80.035	7.712	4.219	11.133	8.792	8.859	7.265	7.282	7.616	Alberta
Total Période	1990	1989	1988	1987	1986	1985	1984	1983	1982	Province

Annexe 8

CANADA/ÉTATS-UNIS ACHATS EN VERTU DES ACCORDS DE PARTAGE DE PRODUCTION DE LA DÉFENSE 1959-1990

En millions de dollars canadiens

1	959-1985	1986	1987	1988	1989	1990	Tota: pour la période 959-1990
EXPORTATIONS versions Etats-Unis	s ·						
Principaux contrats Sous-contrats	5 772 5 490	563 384	613 668	462 439	413 553	370 51 5	8 193 8 049
TOTAL	11 262	947	1 281	901	966	885	16 242
IMPORTATIONS en provenance ces États-Unis							
Principaux contrats	6 548	786	956	507	632	598	10 027
Sous-contrats	6 670	642	820	582	765	744	10 223
Total:	13 218	1 428	*1 776	1 089	1 397	1 342	20 250
Commerce transfro	ntalier en f 1956	aveur : 48 1	495	188	431	457	4 008

Du Canada

^{*} Ces chiffres incluent 480 millions de dollars pour le programme des frigates, pour la période s'étendant d'août 1983 à octobre 1987.

		C.	ANADA/OUT	RE-MER		
		cc	MMERCE DE	DÉFENSE (19	62-1989)	
			millions de de			Tota! pour
		_		*1988	*1989	la période
	1962-1985	1986	1987	~1900	~ 1909	· ·
EXPORTATIONS						1962-1989
Principaux contrats	2 852	291	383	83	158	3 767
Sous-contrats	1 181	150	137	48	79	1 595
Sous-contrats	: 101	, 50		70		
Total	4 033	441	520	131	237	5 362
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •						
IMPORTATIONS						
Printipaux contrats	788	42	150	162	181	1 323
Sous-contrats	467	42	265	71	72	917
Total	1 255	84	**415	233	253	2 240
Commerce océaniq	ue en faveur:					
Du Canada	2 778	357	105			3 122
D Outre-mer				102	16	
D Oddie iller					-	

[■] Pour 1988 et 1989, ces chiffres englobent les pays avec lesquels le Canada a des accords de recherche et de coopération (RDP-Research and Development Program)

ministère des Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, Source: décembre 1991

^{**} Ces chiffres incluent 419 millions de dollars pour le programme des frégates, pour la période s'étendant d'août 1983 à octobre 1987

Annexe 9

	,				_							_				, ,	_		,										,								
37	36	35	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	9	5	4	13	12	_	10	٥	8	7	6	S	4	3	2	-	
\$2,303,150	\$1,868,080	\$1,612,831	\$1,568,533	\$1,527,901	\$1,361,455	\$1,256,021	\$1,250,063	\$1,076,550	\$1,053,733	\$978,833	\$956,727	\$821,251	\$816,640	\$736,438	\$680,592	\$624,991	\$622,754	\$575,533	\$4 98,033	\$497,640	\$434, 162	\$393,900	\$319,337	\$310,765	\$276,941	\$163,162	\$110,354	\$56,606	\$27,150	\$2,392				Source: MDN, novembre	N.B. Les numéros d'ei	PRÉVISIONS DU MDN	Α
Pierrefonds-Dollard	Ahuntsic	Bellechasse	Trois-Rivières	Chateauguay	Lotbinière	Gaspé	Frontenac	Chambly	Bourassa	Manicouagan	Chapleau	Champlain	100	Brome – Missisquoi	Saint-Maurice	Temiscamingue	-	Blainville - Deux-Montagnes	Laurentides		Kamouraska – Rivière-du-Loup	Matapedia-Matane	Pontiac-Gatineau-Labelle	Charlevoix	Laval	Roberval	Abitibi	Bonaventure-lles-de-la-Madeleine	Beauharnois-Salaberry	Berthier-Montcalm				nbre 1991	N.B. Les numéros d'entrée et les circonscriptions par ordre alphabétique sont inscrits à la dernièr	RELATIVEMENT AUX DÉPENSES	В
2 303 150	1 868 080	1 448 600	311 860	1 527 901	1 361 455	901 698	1 250 063	1 076 550	1 053 733	352 474	956 727	821 251	816 640	736 438	130 362	127 792	622 754	575 533	263 880	497 640		72 602	319 337	310 765			110 354	56 606	27 150	2 392			Dépenses		bétique sont ins	PAR CIRCONSCRIPTION	C
nil		164	1 256 672	nil		354 323			nii	626 359	nil			nil	550 230	497 199	nil	nil	234 153	nil	357	321 2							nii	nil			Salaires Nets		scrits à la dernièr	RIPTION ÉLECT	D
0	0	1	19	0	0	0	0	0	0	19	0	0	0	0	4	1 1	0	0	1	0	_	_	0	0	. 0	0	0	0	0	0		lières	régu-	Forces	e page de 1'a	TORALE, A	E
0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			Civils		annexe	ANN. FISC.1	F
0	0		243	0	0	0	0	0	0	49	0	0	0	0	173	89	0	0	83	0	135	116	0	0	0	0	0	0	0	0			Réserve			989-1990	6

	_			_	_	,	,	,					,	_		_	_		_	_	_		_						_								
74	73	72	71	70	69	68	67	66	65	64	63	62	61	60	59	58	57	56	55	54	53	52	51	50	49	48	47	46	45	44	43	42	41	40	39	38	
\$40,861,777	\$40,693,702	\$37,642,070	\$27,465,388	\$27,175,574	\$26,619,804	\$25,812,806	\$21,812,833	\$9,950,423	\$9,726,244	\$9,580,287	\$7,815,057	\$7,812,264	\$7,618,431	\$6,317,811	\$5,330,802	\$4,910,896	\$4,608,285	\$4,478,812	\$4,389,218	\$4,213,656	\$4,103,334	\$ 3,936,123	\$3,697,434	\$3 ,694,950	\$3,323,311	\$3,179,679	\$3,094,157	\$3,030,381	\$3,001,896	\$2,963,905	\$2,856,073	\$2,808,821	\$2,718,241	\$2,714,440	\$2,602,700	\$2,415,015	>
Saint-Laurent	Chicoutimi	Verdun-Saint-Paul	Mont-Royal	Saint-Henri-Westmount	Langelier	Laurier-Sainte-Marie	Mercier	Quebec-East	Louis-Hébert	Saint-Denis	Beauce	Anjou-Rivière-des-Prairies	Drummond	Saint-Hyacinthe-Bagot	Portneuf	Rosemont	Lac St-Jean	Notre-Dame-de-Gräce	Lasalle-Emard	Lévis	Outremont	Richmond-Wolfe	Richelieu	Montmorency-Orléans	Laval-des-Rapides	Verchères	Hochelaga-Maisonneuve	Mégantic-Comptom-Stanstead	Argenteuil-Papineau	Vaudreuil	Sherbrooke	La Prairie	Saint-Léonard	Jonquière	Shefford	Rimouski-Temiscouata	В
40 861 777		37 588 336			8 399 835	22 044 412	5 055 955	8 905 437	9 578 407	9 580 287	7 619 482	7 715 058	7 277 500	5 723 836	1 320 139		681 468	4 478 812	4 345 946	3 299 619	4 103 334		1 061 308	3 610 131	3 323 311		2 466 458	2 883 026	3 001 896	2 963 905	594 692		2 718 241	1 725 418	2 602 700	532 186	C
nii	_	53 734	112	8 462 329	18 219 970	3 768 394	16 756 878	1 044 986	147 837	กป่า	195 575	97 206	340 931	593 976	4 010 663	300 700	3 926 817	nil	43 272	914 037	nil.	nii	2 636 126	84 818	nil		627 699	147 354	nii.	- 1	2 261 382	D.E.		989 022	<u> </u>	1 882 829	D
0	1 266	0	52	98	762	97	245	31	0	0	_	0		4	154	0	107	0	2	17	0	0	4	4	0	0	16	_	0	0	25	0	0	4	0	67	E
0	267	0	117	75	28	21	617	14	1	0	0	0	0	0	35	0	68	0	0	3	0	0	106	0	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	2	T)
0	176	16	0	1566	1118	360	0	0	0	0	67	0	121	188	0	109	0	0		153	0	0	0	0	0	0	0	47	0	0	569	0	0	346	0	263	6

Annexe 9 (suite et fin)

Charlesbourg Charlevolx Chateauguay Chicoutimi	Charlesbourg Charlevolx Chateauguay	Charlesbourg Charlevolx	Charlesbourg	Charlesbourg		(Chapleau	Champlain	Chambly	Brome - Missisquoi	Bourassa		Bonaventure-iles-de-la-Madeleine	Blainville - Deux-Montagnes		Berthier-Montcalm	Dellechasse	Bellachacca	Beautharnois-Salaberry		Beauce	Argenteull-Papineau	WIJOU MINISTER VES FIGHTICS	An in: I+Divière-des-Drainles	Ahuntsic	201101	
	73 Longueil	33 Levis		13 Laval-des-Rapides	/B Lavai		26 Laurier-Sainte-Marie	25 Laurentides	29 Lasalle-Emard	23 Langelier	70 Lacinist Car of Foots		9 Lac St-Jean	19 La Prairie	Loup	7 Kamouraska - Rivière-du-	O CONTOCCO	TS jongilare	8 Jollette		63 Hull-Aylmer	45 Hocheraganiaisonneuve		62 Gaspé	36 Frontenac	o outcome,	10 Diwernay
•	77	U	7	49	~	3	68	8	S	9		3 0	57	42	;	ō	: ;	40	79		80	; ;	j	<u>4</u>	0		17
	Rosemont	HOURI VAI		Rimouski-Temiscouata	XICINION WOLL	Dichmond-Wolfe	Richelleu	Quebec-East	Portneur	Pontiac-batmeau-Labelle	Professional Challe	Diecrefonds-Dollard	Papineau-Saint-Michel	Outremont		Notre-Dame-de-Grace		Montmorency-Orléans	Mont-Royal	Stanstead	megantic-comptom-	יופו כיפו	Monda.	Matapedia-Matane	rianicocagan	K-1	Louis-Hébert
	Š) -) -	-	3	1 (л S	5	ğ	1 0	1 -	• (37	20	9	1	Ö	7	50	71	!	40		67	ī		3	65
							Verdun-Saint-Paul	Vercheres	Valuedii	I Old Niviered	Table-Dhuldres	Terrebonne	Temiscamingue	OTHER CHICAGO	Chashande		Charlesod	Saint-Maurice	Saint-Leonard		Same Lauren	Control of the contro	Saint-Jean	Same-Hyacinene-Bagot	Saule Insperie	na intelliment	Saint-Henri-Westmount
								1			4	Ņ		, ,	_	٠	4	27	4			٠,	7	9) i	ž	70

					1)
>	7		٥	E	-	σ
>		2000	20 22 23	1 226	1048	27.2
75 \$60 465 450	Saint-Hubert	3 898 454	766 995 95	077 1	1040	100
100,100,100		9 128 032	54 371 979	2 602	917	0
		7 10000				222
- 1		124 593 013	1 439 413	14	2	2/3
ı		750 557	300 1 30 101	C36 2	1300	2
78 \$146.631.482	Charlesbourg	41 6// 2/6	007 506 501	2007	06.71	
\$1.48 681 067	loliette	1148 681 067	חום	C	0	 -
	001000	360 201 301	087 071 07	750	1226	141
	Hull-Aylmer	195 /01 261	49 1/9 /09	201	200	-1-
233 826 0123	lachine-lac St-Louis	310 458 665	nii	C		 -
١						
87						
200		-				
65		1 177 074 70	775 001 107	1 1 478	5871	2109
9 4 1 500 BIS 003		- 100 a04 /c	133 834 /0 3/3 901 193	1. 4/0	001	

Annexe 10

Quelques statistiques de base sur les terrains et bâtiments (valeur de remplacement) du MDN, et sur les effectifs

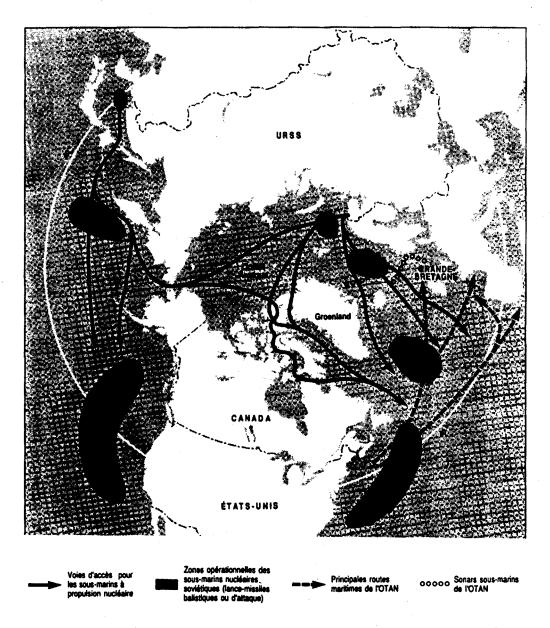
	Valeur de rempla- ment des blens mobillers du MDN		Terrains du MDN en hectares	
Alberta	1930563322.51	13 78%	1486954 704	41 74%
British Columbia	1490253960 53	10 63%	91989 6947	2.58%
Manitoba	695898306 08	4.97%	83251 8427	2 33%
New Brunswick	121984541267	8.70%	265488 2393	7.45%
Newfoundland	836803836 31	5.97%	27590 8125	0.77%
Novo Scotla	1701566269 04	12 14%	8430 1633	0.24%
Prince Edward Island	170130020904	12 1 30	662 7388	0.02%
(143706040 1) (less base Summerside)	5883378 00	0.04%		
NorthWest Territories	63407328 29	0.45%	73738.534	2.07%
Ontario	3603959880.15	25 72%	173641 2708	4.87%
Quebec	1815586354.50	12.96%	50722.1582	1.428
Saskatchewan	646740326.81	4.61%	1299795 815	36 49%
Yukon Territory	3336455 19	0.02%	0 671	
Outside Canada	5330-3317		51.3174	
Grand total:	14013844830 08	99 99%	3562317 961	99 98%

Source MDN, octobre 1991

Répartition régionale du personnel du MON, année fiscale 1990

	Population en milliers	active en %		Forces d en militers	e r éserve en %	Cadets en milliers	en R
Ontario Maritimes Prairies Québec B. C.	4963 943 2198 3066 1477	39 2 7 5 17 4 24 2 11 7		9.6 5,0 4,2 7,4 2,7	33 3 17 3 14 5 25 5 9 4	14,2 11,3 10,0 20,3 5,0	23 4 18 5 16 5 33 4 8 2
Total	12647	100%		28,9	100%	60,7	100%
Ontario Maritimes Prairies Québec B. C.	Forces reg en milliers 25,6 17,2 13,3 10,8 8,2	ulières en % 34.1 22.9 17.7 14.4 10.9	Personnel c en milliers 11,5 8,4 4,6 5,6 3,8	en % 34 24 8 3 5 16 5 1 2	Personnel d en milliers 37,1 25,6 17,8 16,4 12,0	en % 34 1 23 5 16 4 15 1	% de la main- d'œuvre 0 7 2 7 0 8 0 5 0 8
Total	75,2	100%	33,8	100%	109,0	100 %	

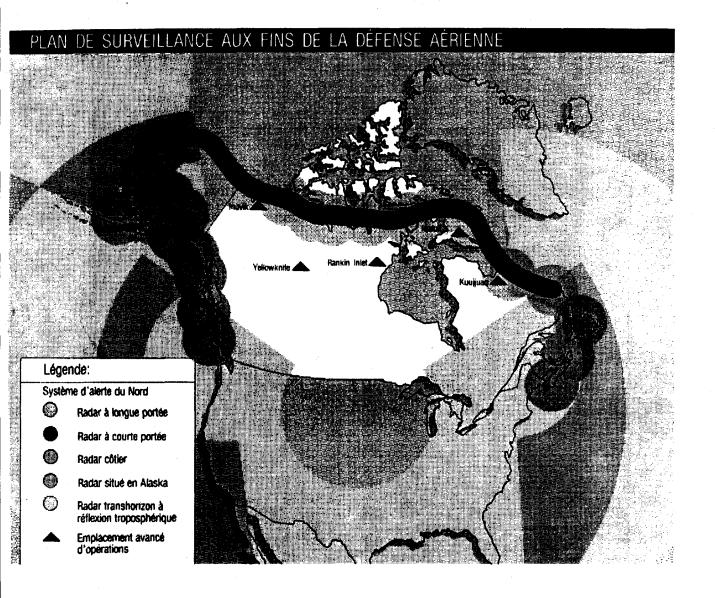
Annexe 11
Voies d'accès des sous-marins soviétiques à propulsion nucléaire



Source: Paul Létourneau, «Entre les superpuissances: Introduction à la problématique géostratégique du Canada», Cahiers de Géographie du Québec, vol. 34, n°93, décembre 1990, p. 293

Annexe 12

Le système d'alerte du Nord



Source: Défis et engagements: Une politique de défense pour le Canada, Ottawa, Défense nationale, juin 1987, p. 57.